

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 7<sup>e</sup> Législature

#### PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982 (49<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

#### 2<sup>e</sup> Séance du Mardi 27 Octobre 1981.

##### SOMMAIRE

###### PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI

##### 1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 2619).

MM. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ; le président.

##### 2. — Loi de finances pour 1982. — Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 2620).

MM. Anciant, Hamel ;

Soisson,  
Zeller,

Mortelette,  
Paul Chomat,  
Pierre Bas,  
Planchou,  
Claude Wollf,  
Balligand,  
Koehl,

Dousset, Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget ;

Cassalng,  
Grussenmeyer,  
Gilbert Gantier,  
Michel Suchod,  
Hamel,  
Bèche, Dousset, le ministre chargé du budget,  
Lucien Richard,  
Josselin,  
Tranchant,  
Benetière.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

##### 3. — Ordre du jour (p. 2638).

###### PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI, vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.  
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

##### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au samedi 7 novembre inclus :

Ce soir, demain, mercredi 28 octobre, à neuf heures trente, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, à vingt et une heures trente,

et jeudi 29 octobre, à neuf heures trente :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1982.

Jeudi 29 octobre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Vote sans débat de deux conventions ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1981 ;

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1982.

A dix-neuf heures :

Présentation audiovisuelle du budget dans la salle du troisième sous-sol de l'immeuble du 101, rue de l'Université.

Vendredi 30 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente,

Samedi 31 octobre, à neuf heures trente et quinze heures,

Lundi 2 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente, Mardi 3 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente ;

Mercredi 4 novembre, à neuf heures trente :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1982.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Dernière lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1981 ;

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1982.

Jeudi 5 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 :

Consommation ;

Commerce et artisanat ;

Départements et territoires d'outre-mer.

Vendredi 6 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Agriculture et B.A.P.S.A.

Samedi 7 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Postes et télécommunications ;

Transports ;

Plan et aménagement du territoire.

Le calendrier modifié de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 sera annexé au compte rendu de la présente séance.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais, au nom du Gouvernement, remercier par avance l'Assemblée nationale de l'effort considérable qu'elle va accomplir pour examiner le budget dans des délais plus brefs que prévu. Je souhaite, en toute sérénité et avec beaucoup d'espoir, que les débats budgétaires se déroulent dans la clarté, et soient placés sous le signe du véritable échange d'idées, sans qu'on recoure à d'autres procédés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La présidence vous a entendu.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1982

Suite de la discussion générale d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1982 (n<sup>o</sup> 450, 470).

La parole est à M. Anciant.

**M. Jean Anciant.** Monsieur le président, monsieur le ministre du budget, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, mesdames, messieurs, j'interviendrai essentiellement sur une question, celle de la justice fiscale et de la fraude, pour laquelle le projet de loi de finances qui nous est présenté, comme sur beaucoup d'autres, marque une rupture avec le passé et exprime bien la nouvelle politique voulue par la majorité de gauche de notre pays.

Il faut rappeler que l'ancienne majorité a toujours, depuis vingt ans, biaisé pour éviter un débat clair sur la fraude fiscale et ce qu'on a appelé pudiquement « l'évasion fiscale ».

Il faut rappeler que l'information statistique émanant des précédents gouvernements a toujours été conçue de telle façon que les inégalités criantes en matière de revenus et de fiscalité soient enveloppées dans les brumes de la technicité.

Il faut aussi dire que l'ancienne majorité a toujours refusé à l'administration...

**M. Emmanuel Hamel.** Mon cher collègue, puis-je vous interrompre ?

**M. Jean Anciant.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Hamel, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Emmanuel Hamel.** Je vous remercie de votre courtoisie, monsieur Anciant.

J'avais l'honneur, jusqu'au mois de mai dernier, d'être rapporteur du budget des services du ministère des finances. Je crois pouvoir affirmer, et les rapports qui ont été présentés pendant

plusieurs années à l'examen de l'Assemblée le prouvent, que nous n'avons jamais manqué de possibilités pour faire connaître le niveau de la fraude fiscale et que, chaque année, un compte rendu était fait à l'Assemblée sur l'activité des services fiscaux pour combattre la fraude. Aucun collègue de l'opposition d'alors n'a mis en doute les chiffres qui étaient publiés, auxquels vous pouvez vous reporter, et qui prouvent que la lutte contre la fraude a été menée avec des moyens et des résultats qui croissaient d'année en année.

**M. Louis Darinot.** Sans aucun succès !

**M. André Laignel.** N'importe quoi !

**M. Jean-Pierre Balligend.** Cela n'a rien à voir !

**M. André Laignel.** Ce n'est pas sérieux !

**M. le président.** Messieurs, s'il vous plaît, ne commençons pas. M. le ministre chargé des relations avec le Parlement nous a invités à garder notre calme et à faire en sorte que le débat se déroule dans de bonnes conditions. Monsieur Hamel, vous avez été entendu ; monsieur Anciant, veuillez poursuivre.

**M. Jean Anciant.** Nous reprendrons le débat en commission des finances.

Je disais donc que l'ancienne majorité a toujours refusé à l'administration des impôts les moyens humains et matériels, et plus encore juridiques, nécessaires au fonctionnement d'un des rouages essentiels de l'Etat : la collecte des impôts indispensables à la vie nationale. Et si ces dernières années, une administration a travaillé dans des conditions difficiles, c'est bien celle des impôts qui craignait trop souvent d'être désavouée par le pouvoir politique. Faut-il rappeler que les agents des impôts, confrontés aux réalités, proposaient depuis de nombreuses années la levée de l'anonymat sur l'or ?

Monsieur le ministre, les parlementaires de la majorité et les élus socialistes en particulier se félicitent de ce que le budget que vous nous présentez comporte un dispositif très important qui marque la volonté du Gouvernement de s'engager avec détermination dans la voie de l'équité fiscale et dans une lutte rigoureuse contre la fraude fiscale. Ce n'est qu'un premier pas, car nous savons que toutes les législations en la matière sont nécessairement complexes et ne peuvent être réformées par une seule loi de finances.

Il n'est pas dans mon propos d'analyser l'ensemble des dispositions fiscales prévues par la loi de finances. Je me bornerai à quelques brèves remarques.

L'impôt sur la fortune, tout d'abord, est une pièce maîtresse dans le dispositif de lutte pour la justice fiscale. L'institution de cet impôt sur la fortune marquera une étape historique et décisive dans la mise en place des moyens fiscaux de la solidarité nationale. Il s'agit, vous l'avez dit monsieur le ministre du budget, d'établir un meilleur équilibre entre les revenus du travail et ceux du capital. Il est connu de tous que certaines formes de revenus échappent plus facilement à l'impôt que d'autres, mais ces revenus s'accroissent et constituent des fortunes. Nombreux sont les pays industrialisés qui, pour cette raison et depuis fort longtemps, ont institué un impôt sur la fortune à faible taux. C'est, en fait, en quelque sorte un impôt généralisé sur les signes extérieurs de richesse, qui permet de rétablir l'égalité entre ceux qui ne peuvent pas dissimuler leurs revenus et ceux qui le peuvent.

J'ai été frappé par le fait que tous les amendements qu'a déposés l'opposition à ce sujet visent, d'une manière ou d'une autre, à réduire la base d'imposition et donc à préserver certains privilèges. Avec un taux d'imposition de 1,5 p. 100 ce n'est, en réalité, qu'une faible part des plus-values annuelles moyennes, réalisées par les détenteurs de fortune importante, qui est prélevée, et je dis que ce n'est que justice.

Personne, dans cette assemblée, n'ignore non plus ce que sont les abus de certains frais généraux passés par pertes et profits dans les comptes d'entreprise, ce qui rend impossible, entre autres conséquences, une appréciation correcte du degré d'efficacité réelle de ces entreprises. Il serait trop long de reprendre l'analyse des articles 66 à 84, mais une mention particulière doit être faite des dispositions pour lutter contre le transfert des bénéfices vers l'étranger.

Je ferai une seule observation d'ordre général. Les Français sont très attentifs et même soucieux à l'égard de tout ce qui touche aux impôts qu'ils paient. Chacun observe son voisin et les inégalités devant l'impôt, ils les connaissent de manière très précise, car ils les vivent et ils les condamnent. L'esprit fraudeur à l'égard du fisc et de ses représentants qui est, dit-on, naturel chez les Français a été vivifié et encouragé par le désordre fiscal et les innombrables abus auxquels l'ancienne majorité et ses ministres des finances se sont prêtés avec complaisance.

En réalité, l'ancienne majorité de droite nous a légué une fiscalité de classe, celle d'une minorité privilégiée obligeant les catégories les plus modestes et les classes moyennes à payer l'impôt chaque fois qu'elle voulait elle-même échapper à l'effort fiscal nécessaire, cela en s'abritant habilement derrière le paravent de l'impopularité de l'impôt.

Je dis aujourd'hui à cette tribune qu'une société comme la nôtre ne peut pas progresser dans le sens de la solidarité sociale et de l'efficacité économique si l'ensemble des citoyens n'est pas convaincu que chacun concourt à une part juste de l'effort fiscal national.

Certains milieux, certains moyens d'information sont prompts à braquer les projecteurs sur les faits divers et la petite délinquance. Il faut que les Français sachent aujourd'hui que la grande délinquance fiscale existe et qu'elle doit être réprimée. Nous vous demandons, monsieur le ministre, l'application de la loi dans toute sa rigueur. Voler le fisc, ce n'est pas faire preuve d'une quelconque débrouillardise. Voler le fisc, c'est voler la France; c'est voler l'immense majorité des citoyens français; c'est voler les travailleurs de notre pays, et en particulier les salariés; c'est, après avoir prélevé une part des richesses nationales, refuser de payer sa contribution à l'effort collectif indispensable. Il faut dire aux Français que s'il est juste que le vol de marchandises dans un supermarché puisse conduire en prison, il est également juste que la fraude fiscale grave et organisée conduise aussi en prison. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

La lutte pour la justice fiscale et contre la fraude va dans le sens de l'efficacité économique de notre société. Nous voulons préserver l'épargne, en particulier l'épargne populaire, qui est nécessaire à l'équilibre économique. Cette épargne doit assurer le financement de l'investissement productif. Mais, monsieur le ministre, disons clairement que cette épargne doit être moralisée et rendue efficace. Par conséquent, certaines formes de thésaurisation et de placements financiers spéculatifs doivent nécessairement perdre leurs privilèges et leur anonymat. Nous n'acceptons pas l'attitude de ceux qui, en quelque sorte, campent financièrement à la frontière suisse avec des bagages aisément transportables, c'est-à-dire placent une part importante de leur fortune dans les valeurs-refuges qui ne sont d'aucune utilité pour notre économie.

Je citerai quelques exemples de la grande fraude internationale.

Premier exemple: un journaliste écrivain se prétendant domicilié à l'étranger ne souscrivait plus sa déclaration d'impôt depuis vingt ans alors qu'il séjourne au moins trois cents jours par an dans notre pays. L'impôt dû s'élèverait à 2 millions de francs.

Deuxième exemple, assez classique: une société verse en Suisse des sommes élevées pour rémunérer un brevet fictif. C'est 8 millions de francs qui auraient ainsi échappé à l'impôt.

Troisième exemple, classique lui aussi: une société française s'entend avec son fournisseur japonais pour que ses prix d'achat soient fictivement majorés à l'importation. La surfacturation étant versée sur un compte suisse, l'impôt rappelé dépasserait 60 millions de francs. Ce dernier exemple, particulièrement frappant, montre la collusion de certains grands fraudeurs français avec des firmes étrangères qui n'hésitent pas à recourir à des procédés répréhensibles pour renforcer leur pénétration économique sur le marché français. L'amélioration de la formation réclamée par les agents eux-mêmes, permettra de lutter contre la vraie fraude en évitant le piège des tracasseries administratives.

Nous vous demandons encore, monsieur le ministre, de saisir la garde des sceaux pour qu'il fasse en sorte que la délinquance financière et fiscale soit considérée comme un véritable délit.

En concluant, je vous dirai que nous approuvons l'ensemble du dispositif de lutte contre la fraude que vous nous proposez, qui était attendu par l'immense majorité des Français. S'agissant du choix des hommes appelés à exercer des tâches de contrôle fiscal, de la formation des agents qui vont être recrutés, nous vous demandons de veiller très étroitement à ce que l'effort indispensable soit effectué.

Cette loi de finances marquera un tournant. Elle est une étape importante, mais elle n'est qu'une première étape. Soyez assuré, monsieur le ministre, de notre soutien attentif et actif dans l'effort que vous venez d'engager pour assurer la justice fiscale entre tous les Français, justice fiscale qui est un instrument puissant de la solidarité nationale. Et j'ajoute que seule une société pleinement solidaire est capable d. grands desseins. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Votre politique, monsieur le ministre, traduit une dérive et non une volonté.

Lorsque M. le Premier ministre a engagé devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement, ses propos avaient laissé penser que le budget de 1982 serait une arme contre la crise. C'est ce que, sans doute, vous aviez voulu dire en évoquant vous-même un déficit « actif ».

Pour ma part, j'avoue ne pas bien saisir la subtile nuance qui sépare un déficit « actif » d'un déficit « passif ». Ce que je sais, c'est qu'en l'espèce vous n'avez guère maîtrisé l'équilibre général du budget.

J'en trouverai la preuve dans l'errance qui a présidé à la préparation de votre projet.

Vous avez commencé par ouvrir les vannes des dépenses. Tous les ministères, tous les groupes de pression vous ont adressé leurs demandes insatisfaites, qu'ils avaient engrangées depuis de nombreuses années. Il est vrai que les besoins avaient été avivés par les promesses inconsidérées de la campagne électorale. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Le rapporteur général du budget confirme cette analyse lorsqu'il relève, dans son rapport écrit, « un défaut de sélectivité », et lorsqu'il ajoute: « Il n'apparaît pas clairement que la fonction d'arbitrage ait totalement joué son rôle. » On ne saurait mieux dire!

En fait, monsieur le ministre, vous êtes parti non d'un équilibre général traduisant un choix économique et politique, mais d'un volume de dépenses incompressibles et préalablement arrêtées. Démarche incongrue que celle qui consiste à imprimer les fascicules budgétaires alors que le conseil des ministres n'a pas encore fixé le montant des recettes!

Vous avez accumulé les hésitations et les reculs. Le 4 août, cette date vous ayant sans doute inspiré un grand élan de solidarité, vous annonciez à un journal étranger un déficit de plus de 100 milliards de francs, alimentant ainsi involontairement la spéculation contre le franc. Puis, ce furent deux conseils des ministres qui révisèrent ce montant en baisse. Enfin, après la dévaluation, ce fut, peut-être sous la pression de nos partenaires, la création d'un fonds d'action conjoncturelle de 15 milliards de francs, dont il conviendrait que vous puissiez préciser — et si possible le ministre de l'économie et des finances et le ministre du budget d'une même voix — le mode d'emploi.

Il n'est pas admissible, monsieur le ministre, alors que vous présentez ce budget en annonçant un fonds d'action conjoncturelle de 15 milliards que nous ne connaissions pas encore la répartition de ce fonds. Nous vous demandons de nous fournir des précisions à ce sujet, avant le vote de la première partie de la loi de finances.

J'ajoute que cette lente maturation n'est pas pour nous déplaire. Après tout, à votre jeu, le déficit se réduisait d'environ dix milliards par mois. L'année prochaine, commencez donc un peu plus tôt!

A plusieurs reprises, la contrainte extérieure a pesé sur vos choix.

Dans les explications que vous avez données, vous avez souligné que la différence entre les taux d'inflation de la France et de l'Allemagne depuis deux ans justifiait la dévaluation du franc. Ce n'est vrai que pour partie.

D'abord, parce que la différence s'est accusée depuis votre arrivée au pouvoir. Ensuite, parce que les phénomènes monétaires dépendent autant de données psychologiques que de données réelles. La présence de M. Giscard d'Estaing et de M. Barre, la confiance internationale dont ils bénéficiaient étaient un atout pour la France. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Louis Darinot. Vous plaisantez!

M. Emmanuel Hamel. C'est pourtant évident!

M. Jean-Pierre Soisson. Cette confiance, vous n'avez même pas fait les efforts nécessaires pour la préserver.

Après une dévaluation calculée au plus juste, vous êtes désormais placé — et je le regrette pour mon pays — sous surveillance internationale.

M. Jean Duprat. Vous vous trompez de décennie!

M. Pierre Micaux. Ce sont des choses qu'ils ne comprennent pas!

M. Jean-Pierre Soisson. Rarement, la marge de manœuvre d'un gouvernement français n'aura été aussi limitée, et je le dis avec regret.

M. Henry Delisle. Ça se voit!

M. Jean-Pierre Soisson. C'est pourquoi toute votre action devrait tendre à reconquérir pour notre politique économique et financière un nouvel espace de liberté.

Or le projet de budget que vous nous présentez va dans l'autre sens ; il traduit une politique à la fois irréaliste et intenante.

En effet, l'ensemble des recettes et des dépenses repose sur un corps d'hypothèses et de prévisions définies dans le rapport économique et financier que le ministre de l'économie et des finances a présenté à la commission des finances, le 16 septembre dernier, et qui fonde le rapport qui nous a été tout à l'heure présenté par M. Pierret.

Quelles sont ces prévisions ?

Un taux de croissance de 3,3 p. 100, une hausse des prix de 12,9 p. 100, des dépenses publiques en accroissement de 27,6 p. 100 par rapport à 1981, un déficit de 95,4 milliards de francs.

**M. Jean Duprat.** Il n'a rien compris !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Ces chiffres ne sont pas crédibles.

**M. Louis Darinot.** Les vôtres n'étaient pas mal non plus !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Aucun expert ne peut prétendre que la France connaîtra en 1982 un taux de croissance deux fois supérieur à celui de ses principaux partenaires européens.

Aucun expert ne peut affirmer qu'il est possible, dans les circonstances présentes, de porter de 0,6 p. 100 cette année à 3,3 p. 100 l'année prochaine notre taux de croissance.

Une accélération aussi brutale ne saurait être conduite sans détériorer notre balance commerciale, alors que les élasticité des importations sont très fortes, et sans dérapage inflationniste, alors que vous ne maîtrisez pas les tensions sur les prix.

S'agissant du déficit budgétaire, chacun sait que le chiffre des 95 milliards de francs ne sera pas tenu.

Certes, le Premier ministre a rappelé qu'un tel déficit représentait une part du produit intérieur brut inférieure à celle des autres grands pays industriels — et cela malgré l'accroissement de 1982.

J'observe qu'il s'agit là d'un hommage rendu implicitement, à la politique de ceux qui vous ont précédés.

**M. Jean Duprat.** Oh !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Mais, ce que vous paraissez oublier, c'est qu'en l'espèce, il convient de raisonner en flux et non en stocks, en dérivée et non en valeur absolue.

Ce qui importe, c'est la tendance. C'est elle qui agit sur l'économie. C'est elle qui est regardée par les observateurs internationaux. Or la tendance est dans le mauvais sens.

Mais, au fond, ces chiffres sur lesquels nous raisonnons...

**M. Jean Duprat.** Vous déraisonnez !

**M. Jean-Pierre Soisson.** ... sont-ils bien les vôtres ?

Le 7 octobre, le conseil des ministres a annoncé des mesures d'accompagnement de la dévaluation. Il a fixé un objectif de hausse des prix de 10 p. 100, une réduction — au moins temporaire — des dépenses publiques, une limitation de l'augmentation des tarifs publics.

Ces chiffres définissent un nouveau budget économique — même s'il est incomplet — auquel vous n'avez adapté ni vos recettes ni vos dépenses.

Maintenez-vous le taux de croissance affiché, alors que vous réviser en baisse votre objectif en matière de prix ?

Maintenez-vous le volume des dépenses budgétaires prévues, alors que vous limitez les ressources propres des entreprises nationales ?

Sur ces deux points, là encore, nous attendons, monsieur le ministre, vos explications.

Votre budget est également irréaliste par les conséquences qu'il comporte pour le financement des investissements.

En 1980, le marché financier avait apporté à l'Etat, aux entreprises publiques et aux entreprises privées, environ 120 milliards de francs de ressources, en émissions nettes d'actions et d'obligations. L'Etat en avait prélevé moins du tiers.

En 1982, même si le dérapage du déficit par rapport aux prévisions est limité, ce sera la totalité des ressources du marché financier qui sera épuisée par l'Etat.

J'ajoute que l'expérience montre que les entreprises publiques font appel au marché obligataire dans des proportions plus importantes que les autres. L'année prochaine, cette tendance sera renforcée, d'une part, par la limitation de la hausse des tarifs publics, d'autre part, par l'extension du secteur nationalisé.

Dans ces conditions, l'Etat aura le choix entre « assécher » complètement le marché financier ou recourir à la création monétaire pour financer le déficit budgétaire.

Ce sera l'un ou ce sera l'autre, ou bien ce sera le recours à l'endettement extérieur. Là encore, monsieur le ministre, nous attendons vos explications.

Telles sont nos inquiétudes pour l'avenir proche. Mais je voudrais, avant de conclure, souligner que ce budget engage notre politique économique, au-delà de l'année qui vient.

D'abord, parce que les « mesures nouvelles » de 1982 seront autant de « services votés » des années ultérieures.

Ensuite, et surtout, parce que vous reportez sur l'avenir une partie de la charge.

Or on ne décide pas impunément une majoration de la dette publique de 42 p. 100 en un an.

Quel que soit — et je rejoins là M. Michel Debré — le Premier ministre qui aura, dans quelques années, la responsabilité de redresser vos erreurs, qu'il vienne de l'opposition ou qu'il soit issu des rangs de la majorité, une note sera présentée, et, d'une manière ou d'une autre, cette note devra être réglée.

Ainsi ce budget présente tous les caractères de l'échec de votre politique.

Certes, nous ne disposons pas encore du recul nécessaire pour juger votre expérience. Mais il apparaîtra sans doute dans quelques années que l'échec aura résulté d'une inversion des priorités. Vous avez été élu pour résorber l'inflation et le chômage. Or vous avez mis ces problèmes, en quelque sorte, entre parenthèses...

**M. Parfait Jans.** Vous feriez mieux de faire votre autocritique !

**M. Jean-Pierre Soisson.** ... pour engager des réformes qui constitueront autant de bouleversements inopportuns. Vous aurez désorganisé l'économie au lieu de rechercher une réponse à la crise, une réponse qui aurait pu allier la rigueur à l'atténuation des inégalités.

Cette rigueur, le ministre de l'économie et des finances a cherché en vain à la réintroduire après la dévaluation du 4 octobre, par le blocage des prix, dont chacun sait pourtant qu'il est inefficace sur le long terme, par une contrainte monétaire accrue, qui gênera les entreprises, par le contrôle des revenus, la « police des salaires », comme vous disiez, messieurs de la majorité, lorsque Raymond Barre la proposait.

Mais ce barrage, hâtivement dressé contre l'inflation, comporte une brèche, celle du budget. Par elle, s'engouffrera le flot qui emportera tout votre ouvrage. En présentant un budget extravagant, dans ses recettes comme dans ses dépenses, vous avez pris vos responsabilités. Nous prendrons les nôtres en le refusant. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Zeller.

**M. Adrien Zeller.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, une politique économique et budgétaire présentée comme entièrement tournée vers la relance et la lutte contre le chômage, sans oublier l'impérative recherche de la justice fiscale, ne devrait, a priori, susciter qu'intérêt et sympathie de la part de la grande majorité des citoyens, quel qu'ait été leur choix le 10 mai dernier, et la coopération de la majorité des acteurs économiques et sociaux de ce pays.

Or tel n'est visiblement pas le cas, car la politique budgétaire qui nous est proposée suscite interrogations et malaise, et pas seulement dans les rangs de l'opposition.

Certes, à court terme, l'accroissement massif de la dépense publique, des mesures telles que la création de très nombreux emplois publics, la croissance des investissements publics, peuvent favoriser, par un effet purement mécanique, la réduction temporaire du chômage et créer une sorte de croissance par un effet de dopage de l'économie. On aura l'illusion temporaire de la relance et de la santé retrouvée, ainsi que cela a déjà été souligné.

Le Premier ministre donne à penser que, dans ce projet de budget, pas un franc n'est dépensé qui ne serve de manière optimale l'emploi et le redressement de notre économie à court et moyen terme. Or les choix à court terme faits par le Gouvernement ne sont pas les meilleurs pour lutter efficacement contre le chômage, et, à moyen terme, ils peuvent conduire à prendre demain des mesures de limitation et de blocage qui risquent de l'aggraver.

Et pour faire cette analyse, je m'appuie sur le diagnostic, non de l'un de ces économistes qui vous veulent du mal, monsieur le ministre, mais de l'un des sept sages nommés par le Président de la République pour dresser le bilan de la France, je veux parler du professeur Lesourne qui, dans un article tout à fait remarquable, a fait quatre observations que je voudrais rappeler ici.

En premier lieu, il indique qu'il faudrait bannir toute action s'apparentant à la relance globale et se limiter à des opérations de relance ponctuelle qui ne dégradent pas une balance commerciale. A cet égard, les chiffres de septembre ne laissent pas

d'être alarmants. Or votre action n'échappe pas, quoi qu'on en dise, et malgré vos hésitations, à cette conception dangereuse et quelque peu illusoire de relance globale.

Le professeur Lesourne affirme également, et je partage cet avis, que la priorité des priorités en matière de lutte contre le chômage devrait être une réduction forte, longue et massive des charges diverses, et notamment sociales, qui pèsent sur les entreprises susceptibles d'embaucher. Cela pourrait être obtenu, par exemple, par une fiscalisation partielle des charges liées à l'emploi.

Or, dans ce domaine, malgré les pactes pour l'emploi, malgré les contrats de solidarité que nous ne pouvons, a priori, qu'approuver, ce budget est très insuffisant. Un chiffre le prouve : 14 milliards sont dépensés pour encourager l'emploi, mais 70 milliards sont prévus pour indemniser le chômage.

Pis encore, à cause du déficit budgétaire que vous creusez, à cause du déficit croissant de la sécurité sociale, à cause du déficit croissant de l'U. N. E. D. I. C., vous vous interdisez de procéder demain à une réforme qui aurait, j'en suis convaincu, littéralement transformé l'attitude de centaines de milliers de décideurs de tous rangs vis-à-vis de l'embauche.

Mais pouviez-vous engager une telle réforme, alors que vous êtes toujours partis d'une analyse fautive et que vous n'avez pas tenu compte du fait que la part du revenu des entreprises dans la valeur ajoutée totale a baissé, alors que vous n'avez jamais reconnu ce problème déterminant des charges excessives qui pèsent sur elles.

Loin de s'accroître durant la crise, les revenus des entreprises n'ont fait que baisser, et seule la reconnaissance de la croissance excessive de ces charges aurait permis de mettre en place le dispositif que je préconise et qui est également préconisé par d'éminents spécialistes.

Le professeur Lesourne pense également que la plus grande prudence est de mise en ce qui concerne la politique salariale, et j'oserais dire, même pour les bas salaires. Ceux-ci doivent être compensés par un accroissement des prestations familiales, mais certainement pas par une hausse trop forte qui pourrait, elle aussi, frapper les entreprises de main-d'œuvre.

Dans ce domaine, l'exemple de l'Autriche, dont, il faut le reconnaître, les résultats en matière d'emploi sont satisfaisants, mérite d'être médité. Monsieur le ministre, chers collègues de la majorité, savez-vous que le prix de ces résultats est une hausse des salaires moins rapide que celle des prix : 6 p. 100 contre 7 p. 100 pendant deux années consécutives ? Je livre cette information à votre méditation. Elle se passe, je pense, de commentaires.

Chacun peut constater, à travers les quelques exemples que j'ai cités, la distance qui existe dans ce projet de budget entre les mots et les réalités, entre les priorités qu'il fixe et celles sur lesquelles devrait être concentré le maximum de moyens pour combattre efficacement le chômage.

Faute d'une telle concentration des moyens sur l'emploi, faute de sélectivité — cela a été relevé il y a quelques instants — je crains que les résultats en matière de chômage ne vous conduisent rapidement à d'amères déceptions.

Avant de terminer, j'évoquerai brièvement la fiscalité. Je vous concède volontiers, monsieur le ministre, que vous n'héritez pas une bonne situation : notre fiscalité n'a pas bonne réputation et ses effets parfois pervers, quand il ne s'agit pas d'insuffisances chroniques, ont, à court terme, limité vos possibilités et vos choix.

Si j'accepte, pour ma part, le principe d'un impôt sur la fortune, et même la plupart de ses modalités, si j'accepte la limitation du quotient familial sur les très hauts revenus, si j'accepte telle ou telle mesure de justice et de vérité fiscales évoquées tout à l'heure, force est aussi de constater que plusieurs des innovations que vous proposez sont critiquables et, surtout, manquent d'imagination.

Je passerai sur l'indexation de la taxe sur les produits pétroliers, qui ne faisait rien d'autre que d'indexer, c'est-à-dire d'automatiser l'inflation elle-même.

Dans sa sagesse — car elle en a — la commission des finances a proposé de supprimer ce mécanisme, que même les plus diaboliques des technocrates du ministère du budget n'étaient pas arrivés à vendre aux ministres successifs.

En fait, l'aspect le plus critiquable de la fiscalité qui nous est présentée, c'est le manque d'harmonie entre ses effets et les objectifs économiques et sociaux qui seraient prioritaires pour le pays. Il faut le répéter : la fiscalité qui pèse sur les entreprises, notamment du fait de la taxe professionnelle, pénalise l'investissement créateur de richesses et d'emplois.

Pourquoi ne pas avoir prévu un mécanisme tel que celui qui a été mis en œuvre dans un pays pourtant aussi capitaliste

que les Etats-Unis, où existent des incitations fiscales généralisées — j'insiste sur le mot « généralisées » — pour favoriser l'emploi et l'embauche ?

Vous créez une nouveau dispositif en matière d'économies d'énergie. Je note que celui-ci favorise particulièrement les hauts revenus et qu'il ne prévoit aucune incitation réelle pour la grande masse des propriétaires de maisons individuelles, qui sont de petits contribuables.

**Un député socialiste.** Ce n'est pas vrai !

**M. Adrien Zeller.** Une réflexion aurait d'ailleurs dû être engagée sur l'ensemble de la fiscalité qui frappe l'énergie et sur les possibilités de promouvoir les économies d'énergie par des incitations fiscales.

De même, on peut regretter que, au moment même où vous instituez un impôt sur la fortune, qui risque d'entraîner une baisse du taux d'épargne, déjà trop faible, dans la mesure où, il faut bien le reconnaître, celle-ci était essentiellement réalisée par les gros possédants, vous ne prévoyez pas une politique du patrimoine et de l'épargne populaires.

J'aurais pu, monsieur le ministre, si j'en avais eu le temps...

**M. le président.** Vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

**M. Adrien Zeller.** ... démontrer toute une série de contradictions et d'écueils dans la politique que vous proposez au pays. Qui ne souhaite que celui-ci se redresse ? Mais il faut, à vrai dire, une bonne dose de foi — la foi du charbonnier socialiste — pour penser que les faits et les dures réalités économiques vont se plier à vos souhaits, à vos hésitations...

**M. Christian Pierret,** rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Ils ne se sont pas pliés aux vôtres.

**M. Adrien Zeller.** ... et parfois même à quelques-unes de vos illusions. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Monsieur Zeller, inscrit pour dix minutes, vous en avez parlé treize.

**M. Adrien Zeller.** Je vous remercie de votre indulgence, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Mortelette.

**M. François Mortelette.** M. Zeller m'envoie « au charbon », j'irai courageusement.

Il a évoqué la situation du Gouvernement. Mais celui-ci a sur les bras les enfants des autres, car, même si la minorité feint de l'ignorer — mais M. Debré et M. Soisson savent ce qu'il en est réellement — l'inflation crée le chômage et le chômage crée l'inflation / Ne sont-ce pas là deux maux hérités des gouvernements de M. Barre ? Mais là n'est pas mon propos de ce soir.

Vous le savez tous, mes chers collègues, la III<sup>e</sup> République a courageusement créé l'impôt sur le revenu. L'honneur de la V<sup>e</sup> sera de créer l'impôt sur les grandes fortunes.

Nous entendons fréquemment la minorité vanter les charmes de la politique des pays qui nous entourent, mais en oubliant de préciser que ces mêmes pays ont, eux, institué un impôt sur la fortune.

Après la loi sur les nationalisations, cette législature fera date grâce à l'institution de cet impôt, qui assurera plus de justice, plus d'égalité et plus de fraternité.

Certes, quelques retouches sont nécessaires pour que ce projet nous donne satisfaction. S'agissant des terres louées avec bail à long terme, des œuvres d'art ou des forêts, nous avancerons des propositions de nature à permettre une plus juste appréciation de la fortune. Nous espérons être suffisamment convaincants pour emporter l'adhésion de l'Assemblée.

Il faudrait peut-être aussi étudier la manière dont ces fortunes ont été amassées. Il n'y en a guère que deux : la manière honnête et la manière malhonnête, lorsque, par exemple, la fortune a été acquise grâce au travail des autres.

**M. Adrien Zeller.** Qui jugera ?

**M. François Mortelette.** Mais je ne veux pas m'enliser sur ce point. En effet, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, certains possédants acceptent de bon cœur ce nouvel impôt. Et j'en connais !

Oui, ils existent ces hommes de bonne volonté qui reconnaissent le bien-fondé de cette nouvelle imposition. Ce sont ceux qui voient, qui touchent l'immense détresse, l'incroyable misère de celles et de ceux que le chômage atteint.

Car il y a dans notre pays, monsieur le ministre, l'infinie richesse et l'infinie misère : infinie richesse qui révèle souvent un égoïsme et un aveuglement détestables ; infinie misère qui mène au désespoir, à la dérive et à la mutilation.

Ce projet de loi de finances va dans le sens de la réduction de ces inégalités, et nous en félicitons le Gouvernement.

En ce qui concerne cet impôt, les contribuables honnêtes et sincères attendent du Gouvernement qu'il mène une lutte acharnée contre la fraude fiscale.

Il est vrai que, sur ce point, vous avez pris certaines mesures pour lesquelles nous vous assurons de notre soutien.

C'est tout d'abord, comme le rappelait M. Jans, la suppression de l'anonymat sur l'or. En effet, combien de lingots, combien de napoléons ont été achetés avec des revenus cachés au fisc !

C'est aussi le prélèvement de 1,5 p. 100 sur le capital constitué de bons anonymes. A cet égard, je ne suivrai pas M. Jans, car je comprends que ce prélèvement figure à l'impôt sur les grandes fortunes. En effet, les petits porteurs pourraient souscrire sans être pénalisés, à condition de ne pas réclamer l'anonymat.

Mais ce prélèvement de 1,5 p. 100 — taux maximum de l'impôt sur la fortune — me semble insuffisant, car il s'agit bien souvent de sommes soustraites au fisc, qui, de plus, hélas ! ne supportent souvent pas les droits de succession. C'est pourquoi nous souhaitons leur suppression dès que possible, d'autant qu'il s'agit de placements improductifs.

Votre décision de demander aux contribuables de prendre l'initiative de la déclaration doit permettre à tous ceux qui souhaitent jouer le jeu de retrouver un esprit de vérité et, si j'ose dire, une nouvelle virginité. Nous nous en félicitons.

Cette moralisation de la fortune devrait permettre une révision de la politique des revenus et assurer ainsi une meilleure répartition du patrimoine national.

Il s'agit d'une véritable révolution, d'une abolition de certains privilèges. Nous allons faire œuvre de justice, de fraternité et de solidarité.

Il y a de cela bien des siècles, certains peuples remettaient en commun, tous les sept ans, les richesses amassées par les uns et les autres. Leur sagesse était grande. Ils avaient compris que le luxe ne peut indéfiniment côtoyer la pauvreté. Ils avaient compris que ventre affamé n'a pas d'oreilles.

Car, chers collègues, ne croyez-vous pas qu'un jour viendrait où les plus malheureux se croiraient investis d'un droit de vengeance ? N'est-ce pas vrai pour notre pays ? N'est-ce pas vrai aussi pour les cinquante millions d'enfants, de femmes et d'hommes qui meurent chaque année de faim ? Devant cette misère, que représentent les 0,50 p. 100, 1 p. 100 ou 1,5 p. 100 de notre fortune lorsqu'elle se chiffre à plusieurs millions de francs ? Que représentent 5 000 francs pour qui possède 4 millions ?

C'est la raison pour laquelle je me tourne vers l'opposition en souhaitant qu'elle retire les amendements qui auraient pour but de vider de son contenu cette imposition sur la fortune et même qu'elle vote cet article. Car les Français, c'est-à-dire la France, se grandiront en adoptant cette contribution, contribution qui devra aller en s'amplifiant car le rapport prévu pour 1982 est faible ; contribution qui devra rendre à l'argent sa juste place — c'est-à-dire un moyen pratique pour les échanges et non pas un but, un dieu, comme il l'est encore, hélas ! pour certains de nos concitoyens ; contribution qui doit donner aux plus démunis un peu du superflu des nantis ; contribution qui doit être source de solidarité, d'amour diraient certains, dans notre pays et dans le monde entier ; contribution enfin qui marque, certes, un tournant décisif de notre politique mais qui n'est rien d'autre que la mise en application de cette fière devise inscrite au fronton de nos monuments publics : « Liberté, égalité, fraternité ». (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Vous avez respecté votre temps de parole, monsieur Mortelette. J'espère que cet exemple sera suivi.

La parole est à M. Paul Chomat.

**M. Paul Chomat.** M. le Premier ministre, comme d'ailleurs vous-même, monsieur le ministre du budget, a précisé que le budget de 1982 serait un budget pour l'emploi. C'est par rapport à cet objectif que je situerais mon intervention.

Il ne faut pas nous cacher que la situation est difficile. Le nombre de chômeurs a continué de progresser depuis le 10 mai et le Premier ministre a lui-même annoncé le risque d'atteindre le cap des deux millions à la fin de l'année. Cependant, nous ne pouvons pas accepter la dramatisation voulue par la droite et le patronat, qui cherchent à cacher les effets positifs des premières mesures gouvernementales. Il s'agit d'examiner la situation avec plus de précision.

C'est aujourd'hui que la baisse de production, liée à la récession entraînée par la politique giscardienne, produit pleinement ses effets sur le chômage.

Ce sont, d'ailleurs, les réductions d'effectifs dans l'industrie qui fournissent les plus gros contingents de chômeurs.

Les statistiques nous montrent que l'arrivée de la gauche au Gouvernement n'a pas mis fin par enchantement à la casse, à la crise, au chômage. Le bilan giscardien ne peut pas être effacé d'un coup de baguette magique, d'autant que si Giscard d'Estaing a été chassé, si la droite est devenue minoritaire, le patronat est toujours là ; son pouvoir économique n'est pas encore entamé : ses objectifs et ses visées sont inchangés ; les multinationales continuent à peser sur l'économie française, le dollar exerce toujours sa suprématie ; la crise internationale, que traduisent les flambées monétaires, se poursuit, voire s'aggrave.

Le 10 mai n'a pas mis fin à la course effrénée aux profits que livre le grand patronat. Il n'a pas mis fin, non plus, aux restructurations dirigées par le grand capital, ni au gaspillage, ni à la baisse de la production, ni à la réduction de l'investissement productif.

Le 10 mai ne pouvait pas modifier subitement la situation de l'emploi ; mais il a créé des conditions beaucoup plus favorables pour lutter contre la politique du patronat et inverser la tendance actuelle à un chômage ascendant.

Certes, des dispositions ont été prises par le Gouvernement et les salariés sont décidés à imposer une politique nouvelle. Les patrons ne sont plus les interlocuteurs privilégiés des cabinets ministériels ; ce sont les syndicats. Mais la bataille de l'emploi ne se conduit pas seulement à Matignon ou dans les communes. Les créations d'emplois dans la fonction publique ou par les collectivités locales ne peuvent se développer longtemps indéfiniment de l'emploi dans l'industrie.

Il est urgent de renverser la tendance et que la priorité à l'industrie, affichée par le Gouvernement, devienne réalité.

La tendance actuelle est moins que jamais fatale, mais l'inverser suppose que la reprise se dessine plus nettement. C'est d'ailleurs dans les entreprises fabriquant de consommation courante que les pertes d'emplois sont les plus nombreuses, d'où la nécessité de faire plus pour accroître le pouvoir d'achat des plus défavorisés.

Renverser la tendance suppose que les entreprises profitent de la reprise pour créer des emplois, ce qui serait favorisé par une réduction sensible de la durée du travail.

Dans chaque entreprise, les travailleurs doivent mettre à l'ordre du jour l'élaboration d'un plan d'embauche et de relance prenant en compte les nouvelles choix nationaux. Sinon, les départs à la retraite, par exemple, ne se traduiront pas par des embauches nouvelles.

Il faut vaincre la résistance patronale. Le Gouvernement doit s'appuyer plus résolument sur les travailleurs. L'action de ceux-ci est nécessaire pour faire reculer le patronat et mettre fin à sa politique de gâchis, de redéploiement, de licenciement. Il s'agit d'actions non seulement contre les réductions d'emplois, mais aussi pour une autre politique, une politique de relance et de création d'emplois productifs, qui débouche sur une nouvelle croissance économique.

Il faut que les instances régionales, en particulier les comités locaux pour l'emploi annoncés par M. le Premier ministre, servent au mieux la bataille pour s'opposer aux licenciements et stimuler l'embauche. Leurs moyens d'action doivent être suffisants.

Il faut que le Gouvernement se consacre davantage à mettre à nu les causes réelles du chômage, à introduire de nouveaux critères de gestion et de choix d'investissements dans l'entreprise, à situer les problèmes sur le terrain de l'efficacité économique et à faire face aux arguments patronaux sur la compétitivité, cette main invisible qui contraint aux « dégraissages » d'effectifs et aux fermetures d'entreprises.

Il faut que le Gouvernement aide plus les travailleurs et les élus locaux à intervenir pour que soient établis des plans de développement qui, en s'inscrivant dans l'ensemble des propositions nationales, prendraient en compte les besoins spécifiques de la région, de la branche, de l'entreprise. Ce sont les travailleurs et les élus qui peuvent contribuer à la prise en compte de l'efficacité économique, qui est bien différente de la rentabilité financière telle que le patronat la définit. Pour le patronat, la compétitivité, c'est d'abord la réduction des charges sociales. Or l'examen des problèmes de la sidérurgie a révélé des situations extrêmes où les pertes sont plus importantes que la masse salariale.

L'expérience montre que ce sont les gâchis d'investissements, les gâchis financiers, les réductions d'activité et les charges financières qui pèsent sur la compétitivité. Nombre d'entreprises sont rentables dans la mesure où elles équilibrent leurs recettes et leurs coûts de production, mais elles ne peuvent pas faire face aux échéances financières.

Il s'agit, semble-t-il, d'être plus vigilants et plus fermes pour que le crédit et les institutions financières qui sont appelés à jouer un rôle conséquent dans le financement de la nou-

velle politique d'aide à l'économie n'entretiennent pas les pratiques spéculatives qui se sont aisément développées sous le règne de la droite, pour le plus grand mal de notre pays. Il semble que nous sommes encore loin du compte en ce domaine.

Les patrons proclament haut et fort que la situation financière est au plus bas. Certes, pendant le premier semestre de 1981, est intervenue une baisse nominale de l'excédent brut d'exploitation des sociétés. Mais, depuis trois ans, une masse substantielle de profits a été accumulée et n'a été que très peu mobilisée pour l'investissement.

L'augmentation, en 1980, de 18,5 p. 100 des revenus de la propriété de l'entreprise — intérêts et dividendes — versés par les sociétés témoigne du prélévement opéré par les ménages riches et par les banques. Les intérêts et les dividendes reçus par les sociétés ont augmenté de 26,4 p. 100 en 1981. Cela montre une priorité très nette donnée aux investissements financiers au détriment des investissements physiques. Cela témoigne du poids croissant pris par le détournement du o-fit réalisé dans les entreprises par les circuits financiers. C'est la preuve de la faillite de la logique giscardienne : les profits n'ont pas favorisé les investissements et encore moins les emplois.

Je centrerai mon intervention sur la question des aides publiques.

Dans un passé récent, loin de résorber les gâchis humains et matériels, les aides publiques aux entreprises les ont alimentés. Pour notre part, nous avons souvent dénoncé les transferts de l'Etat aux entreprises qui, sans contribuer à la relance, renforçaient les gâchis financiers et la spéculation au détriment des petites et moyennes industries et des entreprises du secteur public. Combien de fois les aides publiques ont-elles été des aides au licenciement ? A tel point que des entreprises ont considéré les primes de licenciement comme des investissements. Il est nécessaire que l'ensemble des aides publiques ne nourrisse pas les gâchis et la spéculation mais, au contraire, qu'elles servent réellement à régénérer l'appareil de production, essentiellement industriel, à créer des emplois, à améliorer les conditions de travail. C'est pourquoi nous proposons que la priorité donnée à la recherche, à l'élévation des qualifications, s'appuie sur le secteur public rénové et étendu, ainsi que sur la participation des travailleurs et de leurs organisations à tous les niveaux.

Une part notable des fonds publics est destinée à des actions vers les entreprises. Cette année, dans le projet de budget pour 1982, les aides aux entreprises publiques augmentent de 25 p. 100 et les aides générales à l'industrie progressent de 156 p. 100. Il n'en demeure pas moins que le problème de leur affectation reste posé, ainsi que celui de leur efficacité, le critère déterminant étant celui de l'emploi.

Les crédits du F.D.E.S. sont multipliés par cinq, les différents crédits — aide à l'innovation, aide régionale — sont également majorés. De nouvelles interventions sont prévues en faveur des entreprises créant des emplois, réduisant le temps de travail, signant des contrats solidarité-emploi. L'effort est net : l'ensemble des crédits liés à l'emploi est en augmentation de 80 p. 100.

Mais il semble aussi nécessaire de donner des précisions sur les aides consenties en priorité aux P.M.E. Les modalités de contrôle par les commissions locales et régionales, où sont largement représentés les élus et les travailleurs, s'imposent.

Elles permettraient d'éviter des gaspillages et de renforcer l'efficacité.

Mais il est essentiel que la conception des aides publiques soit différente de celle de l'ancienne majorité, les aides publiques étant orientées en priorité vers les petites et moyennes entreprises. Nous connaissons les difficultés réelles que rencontrent de nombreuses P.M.E. dans le secteur industriel pour investir. Un soutien public sera nécessaire pendant toute une période pour favoriser la reprise et l'orienter.

Les difficultés auxquelles se heurtent de nombreuses P.M.I. sont réelles : leurs marges se sont dégradées alors même que leur endettement s'alourdissait sous l'effet de la hausse du loyer de l'argent. Ainsi les P.M.I. et les entreprises du secteur public ont supporté, depuis des années, l'effort d'investissement et de création d'emplois au prix d'un endettement et d'une dépendance accrue à l'égard du système financier.

La réorientation des aides au bénéfice des P.M.E. nous paraît aller dans le sens d'une plus grande efficacité et du moindre risque pour l'Etat. Leur affectation, dans la mesure où elle prendrait en compte l'effort de création d'emplois stables ainsi que la lutte contre le gâchis, mettrait fin au système antérieur.

De plus, au lieu de retenir le critère de rentabilité à court terme, des solutions pourraient être trouvées afin de définir des conditions de financement adaptées au cycle d'investissement de ces entreprises. De la même façon, on pourrait soutenir les efforts d'innovation favorisant la nouvelle croissance. Enfin, les systèmes d'aide aux entreprises pourraient être guidés par le double souci de la reconquête du marché intérieur et du redéveloppement équilibré de nos échanges extérieurs dans le cadre d'une nouvelle politique industrielle.

La mise en œuvre de ces nouveaux objectifs et de ces nouveaux critères appelle l'intervention des travailleurs et des élus à tous les niveaux. Il est nécessaire de mettre en place des procédures démocratiques d'octroi et de contrôle des aides, ce qui permettrait à la fois d'éviter le gaspillage et de renforcer l'efficacité des moyens de la relance.

Les nationalisations et la décentralisation constitueront des points d'appui essentiels pour une telle réforme. Les comités locaux de l'emploi devraient pouvoir intervenir en ce domaine, en étant associés aux décisions des Cofedi. Le secteur bancaire nationalisé pourrait servir à développer la distribution de crédits nouveaux aux petites et moyennes entreprises.

En conclusion, j'indique avec une certaine solennité que si nous voulons, tous ensemble, gagner la bataille de l'emploi, nous ne devons jamais oublier qu'une des deux armes parmi les plus efficaces est notre volonté et notre aptitude à associer les travailleurs à ceux qui créent les richesses dans les entreprises. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bas.

**M. Pierre Bas.** J'aurai l'occasion, au cours de ce débat, monsieur le ministre, de porter l'attention qu'elles requièrent aux mesures que vous désirez introduire dans notre législation fiscale.

Je vous parlerai du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Je reprendrai le combat que je mène depuis plusieurs années, qui vise à exonérer de cet impôt les catégories aux revenus les plus faibles. Il s'agit des salariés, des retraités, des pensionnés, des isolés, dont les revenus n'atteignent pas 5 000 francs par mois, 60 000 francs par an, et dont l'imposition récente est une dérision.

Ma proposition de loi du 8 avril 1980 a, depuis cette date, fait carrière dans le pays. L'appui du parti socialiste, joint à un dernier carré de défenseurs de l'impôt direct à tous les étages, avait permis à votre prédécesseur de l'emporter l'an dernier, mais vous n'éluderez pas le problème. Il sera intéressant de voir, cette année, où vous tenez les rênes, à quel niveau le parti socialiste fixe l'aisance.

De la même façon je reposerai le problème de l'actualisation des tranches de l'impôt. Le franc dérive, l'inflation pétille, le serpent monétaire ondule, mais malheureusement les tranches de l'impôt sont à peu près bloquées. Les plus basses frémissent certes un peu, les autres sont rigoureusement figées aux mêmes chiffres que l'an dernier, majorés seulement de 13,5 p. 100, et voilà pourquoi une augmentation massive de l'impôt, de tout le poids du taux de l'inflation, frappe un certain nombre de contribuables. Ces augmentations s'ajoutent à de nombreuses autres mesures animées par le même esprit, et font que l'on n'est plus dans un système fiscal normal.

En effet, la fiscalité a pour but essentiel d'assumer les charges financières de la vie de l'Etat. Or, la vôtre a pour but essentiel de briser sur les plans économique et politique ce que vous appelez une classe sociale, et elle le révèle de mille façons, notamment en tentant d'entraver ou de pénaliser la presse d'information.

Votre fiscalité est une fiscalité de lutte des classes. Comme Peer Gynt, votre « contemporain » joué en ce moment au Théâtre de la Ville, vous voulez construire votre vie sur les rêves de votre enfance. La réalité se chargera de vous démentir.

Ce budget nous est donc servi dans une sauce, une terminologie, de lutte des classes. Je ne connais pas de loi de finances antérieure où l'on ait parlé de la droite et de la gauche. Cette obsession devient désastreuse pour ce pays, dont vous semblez souhaiter la coupure en deux.

**M. Henry Delelis.** C'est la réalité !

**M. Pierre Bas.** La loi ne doit connaître que des citoyens, et au besoin des citoyens contribuables. Vous utilisez une terminologie politique née sous le Second Empire, dans des conditions sans équivalent à notre époque.

La France a épousé son siècle, le xx<sup>e</sup>, grâce à un homme prestigieux, dont l'œuvre demeure, même si sa tunique a été coupée beaucoup trop grand pour la taille de certains. Ce sont les positions de cet homme, et elles seules, qui m'importent et me donnent ma couleur politique, le gaullisme. Elles sont du

xx<sup>e</sup> siècle. Pourquoi de jeunes vieillards s'efforcent-ils de tourner la France vers le xix<sup>e</sup> siècle que nous n'avons heureusement pas connu, et qui ne valait pas celui-ci ?

Je récuse, dans les textes de la République, une terminologie périmée, partisane et politicienne.

**M. Henri Delisle.** Bavardage !

**M. Pierre Bas.** Puisque j'en suis au chapitre de la perversion du vocabulaire, pourrais-je demander que l'on renonce à appeler un avoir de trois millions de francs « une grande fortune » ? Savez-vous, monsieur le ministre, ce qu'est une grande fortune ?

**M. Pierre Forgues.** Non, on ne sait pas !

**M. Pierre Bas.** Votre cher xix<sup>e</sup> siècle le savait. Lorsque Henriette Renan, pour permettre à son frère de quitter dans la dignité le séminaire de Saint-Sulpice, se place comme préceptrice à Vienne chez un comte polonais, elle reçoit mille francs par an. Elle est folle de joie, n'ayant jamais rêvé une telle fortune. Or, un membre de la famille des employeurs d'Henriette, le beau-père a, à lui seul, douze millions-or de revenus par an ! Voilà les grandes fortunes que connaissait Karl Marx, les latifundia, les rues entières possédées par le même propriétaire, les quartiers de ville, cinq cents villages en Hongrie, ce sont des preuves de grandes fortunes.

**M. Pierre Forgues.** Cela existe encore !

**M. Pierre Bas.** Si vous connaissez quelqu'un qui, en France, possède cinq cents villages en Hongrie, vous me le signalerez. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

La France du xx<sup>e</sup> siècle est loin de ces rêves. Si une minorité reste riche, rarement très riche, le simple jeu des lois sur l'héritage a pulvérisé les grandes fortunes.

Nous avons déjà un impôt extrêmement fort sur le capital, c'est l'impôt sur les successions. Vous voulez le doubler d'un second, mesure d'ailleurs autant morale que fiscale à votre idée, car il faut culpabiliser l'épargnant, le pénaliser, le décourager, le socialiser.

Avec trois millions de francs en France, en 1981, on n'a pas une « grande fortune ». On a de la fortune, guère plus (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*), avec un appartement à Paris et une résidence secondaire, par exemple. Et qu'en reste-t-il de ce que l'on a des enfants ? Je voudrais que chaque famille française arrive à cet idéal que vous voulez pénaliser.

**M. Pierre Forgues.** Ah !

**M. Pierre Bas.** Les Français dont le pouvoir d'achat a quadruplé en vingt-trois ans sous la V<sup>e</sup> République...

**M. Henry Delisle.** Et les chômeurs !

**M. Pierre Bas.** ... rêvaient d'une maison à eux, et la V<sup>e</sup> République l'a donnée à la moitié d'entre eux. C'était l'exemple qu'il fallait poursuivre !

**M. Henry Delisle.** Mais à quel prix !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** C'est leur travail qui le leur a donné !

**M. Pierre Bas.** Vous vous trompez de siècle. Vous légiférez pour la France d'Emile Zola, alors que vous vivez au siècle de Charles de Gaulle !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Vous vous trompez de siècle en parlant du xix<sup>e</sup> !

**M. Pierre Bas.** J'ajoute de surcroît, ce qui ne surprendra personne, qu'en mutilant le quotient familial, en comptant la fortune par foyer et non par part, vous jouez à fond contre la famille, vous encouragez l'union libre ou le divorce pour conventions financières, ce qui est désolant ! (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Henry Delisle.** N'importe quoi !

**M. Pierre Bas.** Il faut, au contraire, aider des familles stables à se créer et à vivre. Une situation familiale ne saurait être dictée par la feuille d'impôt.

**M. Henry Delisle.** Hors sujet !

**M. Pierre Bas.** Vous voulez ruiner l'esprit d'épargne qui a construit la France. Vous préférez que les Français tombent totalement à la charge de l'Etat dans leurs vieux jours, alors qu'il faut réserver l'aide sociale, massivement, aux déshérités.

**M. Louis Darlot.** Vous vous trompez de pays !

**M. Pierre Bas.** Vous présentez un budget où l'on sent le désir, pour combler tous vos déficits présents et à venir, de confisquer tout ou partie des biens des classes moyennes. La loi du 2 novembre 1789 mettait les biens du clergé à la disposition de la nation. Puis ce fut le tour des biens de la noblesse, des émigrés, puis les biens de tous les non-révolutionnaires, finalement beaucoup de monde ; plus de la moitié de la fortune française fut ainsi confisquée en quelques années.

Malgré ces confiscations immenses, la monnaie ne cessa de s'effondrer : 45 milliards 500 millions d'assignats émis ne valaient plus, le 16 Pluviose An V, que 240 000 francs. Il y manquait la capacité d'un gouvernement et la confiance d'un peuple.

Jaurès a défendu les assignats, dans son *Histoire socialiste de la Révolution française*. Il a eu tort, car la banqueroute n'est jamais justifiable. Une monnaie, comme un peuple, a besoin, pour être forte, d'être unie et solidaire.

« Tous les hommes sont mes enfants », disait l'empereur Asoka. Vous faites le contraire. Une loi de finances ne saurait aller contre cette règle aussi sage qu'antique.

Tenter d'écraser les uns, sans même soulager les autres, c'est pécher contre l'unité nationale. C'est briser le courant de l'expansion, c'est dériver, c'est régresser, c'est courir au désastre. C'est parce que la loi de finances me paraît pécher contre l'esprit unitaire de la République que je m'efforcerais de la modifier par des amendements nombreux. Si je n'y parviens pas, je la rejeterai. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Planchou.

**M. Jean-Paul Planchou.** En déclarant que nous nous trompons de siècle, vous voulez dire, bien sûr, que nous anticipons.

**M. Pierre Bas.** Non, que vous retardez !

**M. le président.** N'instaurer pas de dialogue. M. Planchou a seul la parole !

**M. Jean-Paul Planchou.** Après M. le rapporteur général et M. le ministre du budget, M. le président Christian Goux, en fin d'après-midi, disséquait la cohérence de ce projet au regard de l'objectif premier de la politique gouvernementale : gagner la bataille pour l'emploi.

Ce projet est, en effet, l'instrument d'une volonté politique qui a reçu la sanction du suffrage universel. Il s'inscrit dans le grand mouvement des mesures prises depuis le mois de mai dernier. A ce titre, je rappelle ce qui ne l'a pas été au cours de cette soirée : les chiffres relevés en septembre 1981 montrent, pour la première fois depuis de longues années, non pas un ralentissement dans la progression du chômage, mais une diminution compte tenu de la correction saisonnière.

**M. Emmanuel Hamel.** Il a augmenté de 7,4 p. 100 en septembre !

**M. Jean-Paul Planchou.** Cette diminution est modeste, mais quelle victoire, alors que l'on pouvait craindre, il y a quelques semaines à peine, de dépasser le cap, qui n'est pas simplement symbolique, de deux millions de chômeurs ! Quelle victoire, en effet, en cette période où les jeunes, par centaines de milliers, viennent gonfler les effectifs des demandeurs d'emploi !

C'est là, sans aucun doute, le premier résultat de l'action vigoureuse conduite par le Gouvernement. Il fallait ce soir, je crois, le saluer, car il faut désormais amplifier cette inversion de tendance.

Je n'ai pas très bien appréhendé — je regrette que M. Michel Debré, ancien Premier ministre, ait quitté cette enceinte il y a quelques minutes — la cohérence de ses propos lorsqu'il prônait en définitive un désengagement de l'Etat. M. Debré est pourtant un homme d'Etat averti. Il sait parfaitement que les tenants du libéralisme, en s'appuyant sur leurs dogmes et en affichant leur volonté d'équilibre budgétaire, ont échoué sur les plans de l'investissement, de l'emploi et, faut-il l'ajouter, de l'équilibre budgétaire du fait de la logique de la récession.

M. le ministre du budget a parfaitement commenté ce cercle qui, comme tout cercle, dirait Ionesco, devient forcément vicieux : il y a déficit budgétaire parce qu'il y a relance et il y a relance parce qu'il faut aller au maximum de la croissance possible pour faire reculer le chômage.

L'objet du débat ne doit donc pas être la réalité du déficit, son ampleur, mais bien sa portée et son sens politique. En d'autres termes, il ne s'agit pas, présentement, d'un déficit de récession, c'est-à-dire subi, contraint, mais bien d'un déficit incitateur volontariste et voulu, ou du moins voulu pour partie puisque le Gouvernement hérite un déficit de cinquante-sept milliards de francs de la gestion précédente.

La spirale catastrophique de la contraction de l'activité économique nourrit le déficit budgétaire par la réduction des

recettes fiscales et par l'aggravation corrélative des dépenses dues à leur inélasticité dans le même temps qu'elle génère la gangrène du chômage.

Combien de foyers, dans ce pays, n'éprouvent-ils pas ce fléau ? Qui dans cette enceinte pourrait nier que tout ne doive pas être entrepris pour gagner cette bataille ? Aussi les devants doivent être pris, avec énergie, afin de faire de ce budget de 1982 une arme pour renverser résolument une évolution. C'est pourquoi, pour la croissance, pour l'emploi le déficit de ce projet est profondément incitateur. Que l'on en juge ! En tout, près de 80 000 créations nettes d'emplois, correspondant à plus de 125 000 emplois publics ; des aides directes au soutien à l'emploi, en progression de 45 p. 100, pour les jeunes et la formation professionnelle ; des dépenses civiles en capital s'élevant à 82 milliards de francs, en progression de 82 p. 100, et permettant de relancer les équipements en logements et les équipements collectifs créateurs d'emplois, sans oublier la recherche que le mode de production capitaliste a, dans son processus de crise, dévoyé et abaissé.

On peut le dire ce soir sans se payer de mots : ce budget de 1982 est le budget de la réappropriation publique de la recherche. Il est avant tout orienté vers l'emploi au service du citoyen, c'est-à-dire vers l'emploi productif de biens sociaux ou de services vitaux qui ont été par trop délaissés, voire dénigrés dans le passé.

Je veux parler, par exemple, du rôle essentiel de la formation des enfants de ce pays, sans laquelle la France serait vouée au sous-développement et à une perte irrémédiable de la mémoire collective. Je veux parler aussi de la création d'effectifs dans les hôpitaux et les établissements sociaux, gérés jusqu'alors selon le critère de rentabilité et non en fonction des intérêts des patients et du personnel.

Je prendrai également comme exemple la construction et le bâtiment. Les autorisations de programme augmentent de 34 p. 100. Plus de 250 000 logements vont être mis en chantier, 142 000 seront rénovés. Combien de métiers en amont — maçonnerie, peinture, etc. — ne vont-ils pas être concernés par ces commandes qui, au surplus, ne pèsent guère, ou pèsent peu sur la balance des paiements ?

Il y a donc un formidable effort et un formidable soutien budgétaire en faveur de l'emploi. Cela pèse sur les finances publiques, me direz-vous. Mais qu'est-ce qu'un déficit de 95 milliards de francs comparé aux 100 milliards de francs du coût national du chômage, en oubliant le coût moral, l'injustice, la catastrophe financière pour la population touchée, en oubliant aussi, parce que difficilement comptabilisable, l'appauvrissement du pays ? Ne vaut-il pas mieux alourdir le déficit budgétaire de près de 40 milliards de francs — encore que cette progression paraîsse raisonnable au regard d'un certain nombre de comparaisons internationales — pour ne pas laisser notre pays être rongé par un mal pernicieux et irréparable ? Ne vaut-il pas mieux dépenser 95 milliards de francs pour l'emploi, plutôt que 57 milliards de francs comme on le fit sous la haute autorité du précédent gouvernement, pour s'accommoder du chômage ? A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle le droit au travail est une idée neuve : il revient à votre gouvernement, au gouvernement de l'espoir, de le conquérir et de le maîtriser. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Wolff.

**M. Claude Wolff.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui se caractérise à mon sens par un certain nombre d'omissions ou d'insuffisances.

Les données de base retenues pour son établissement reposent sur un accroissement des dépenses de l'ordre de 27,6 p. 100, un taux d'inflation présumé de 14 p. 100 et un taux de croissance fixé à 3,3 p. 100.

L'accroissement prévu fait apparaître un excédent net des charges de 95 milliards 415 millions de francs, soit, par rapport aux ressources attendues, un pourcentage de 13,38 p. 100. L'impasse est énorme et représente un montant équivalent aux importations des produits pétroliers.

La volonté manifestée par le Gouvernement de lutter contre le chômage et de relancer notre économie, objectif louable par excellence, aboutit à un record de pression fiscale dont on connaît les effets pernicieux, record qui ne parvient même pas à combler ce déficit. Il s'agit pourtant d'un choix délibéré que vous avez fait en créant de nouveaux impôts et en alourdissant considérablement cette pression fiscale.

Ainsi le poids des impôts pour 1982 s'ajoutant à la charge du financement du déficit prévisible de la sécurité sociale se traduira inéluctablement par une proportion de transfert du

revenu national de l'ordre de 50 p. 100. En effet, de 42 p. 100 au mois de juin, il est passé, après le vote du « collectif », à 45 p. 100. Il atteint maintenant 50 p. 100. Il s'agit bien d'un record, d'un triste record, dont les conséquences risqueront d'être fatales. Aucun pays au monde, développé s'entend, n'a jamais atteint cette proportion et nos principaux partenaires ont adopté une attitude résolument inverse.

De plus, tout laisse à craindre que l'environnement économique mondial contribuera à amplifier ce phénomène. Les impôts nouveaux se traduiront inmanquablement par un accroissement des prix de revient.

La compétitivité de l'appareil productif s'en trouvera gravement affectée. Notre commerce extérieur en subira les contre-coups, notre balance commerciale enregistrera un déficit croissant.

Au bout du compte le chômage, loin d'être terrassé comme le souhaite le Premier ministre, élargira son emprise grâce à ces funestes mesures.

**M. André Delehedde.** Vous parlez en orfèvre. Vous avez été à bonne école !

**M. Claude Wolff.** Vous aussi !

Oui, l'essentiel de vos projets va manifesterment à l'encontre des efforts recherchés. Ils ne vous permettront pas de gagner cette fameuse bataille du chômage comme vous l'avez proclamé.

C'est pourquoi j'entends dénoncer cet amalgame de mesures incohérentes et souvent contradictoires...

**M. André Delehedde.** Il aurait fallu dénoncer d'autres choses avant !

**M. Claude Wolff.** ... dont vous semblez vous refuser à prendre en compte les conséquences. En effet, vous allez créer un impôt sur le patrimoine des Français en omettant de souligner et de prendre en compte l'effet de désinvestissement qui risque de l'accompagner.

**M. Pierre Forgues.** C'est pas vrai, les investissements sont déduits. Lisez le projet de loi de finances !

**M. André Delehedde.** C'est la voix de son maître !

**M. Emmanuel Hamel.** Pas d'intolérance ! Laissez M. Wolff poursuivre !

**M. Claude Wolff.** Vous avez institué une taxe sur les frais généraux sans compter que la réduction des dépenses de nos entreprises portera atteinte à certaines autres catégories productives de la nation.

En outre, l'incertitude et le tâtonnement semblent soustraire certaines de vos démarches. A telle enseigne que vous fondez vos estimations sur un taux d'inflation de 14 p. 100 et que, parallèlement, vous émettez un emprunt au taux de 17,40 p. 100. Alors, que faut-il croire lorsque vous estimez le taux d'inflation pour l'année 1982 à 10 p. 100, objectif défini par M. Delors, tout en présentant un projet où est retenu un taux de 14 p. 100 ?

**M. André Delehedde.** Ne cherchez pas à nous convaincre : vous êtes disqualifié !

**M. Claude Wolff.** J'ajoute enfin que les 3,3 p. 100 de croissance planifiés par vos soins relèvent de l'utopie car une croissance ne se décrète pas, vous l'avez dit vous-même.

Quant à l'impasse budgétaire, évaluée officiellement à 95 milliards de francs, elle fait abstraction du coût des nationalisations ainsi que de certaines sous-évaluations. Ce n'est donc plus à 95 milliards de francs mais à 130 milliards de francs qu'il faut chiffrer ce déficit.

Le jugement critique qui est porté sur le fond peut également l'être sur la forme. Que faut-il penser lorsqu'en pleine session budgétaire, on apprend, par voie de presse, les modifications qui sont intervenues dans l'établissement de la loi de finances ? Vos démarches vous ont conduit à vous contredire ; je citerai comme exemple de vos contradictions l'annonce qui a été faite de la suppression de la taxation des plus-values, celle-ci n'ayant plus d'objet selon vous dès lors qu'un impôt sur la fortune existe. Eh bien ! qu'en est-il aujourd'hui ?

**M. Pierre Forgues.** On verra cela l'année prochaine.

**M. Claude Wolff.** Ce raisonnement a été abandonné et nous constatons que taxation des plus-values et impôt sur le patrimoine cohabitent péle-mêle dans ce projet de loi de finances.

A vous en croire, monsieur le ministre, un texte particulier est en cours d'élaboration. Mais supprimerez-vous cet impôt au risque d'alourdir le déficit, ou bien sortirez-vous de vos tiroirs une base d'imposition inédite ? Nous attendons votre texte.

Je pourrais citer d'autres déclarations et d'autres attermolements : le seuil de l'impôt exceptionnel de 10 p. 100 est maintenant fixé à 25 000 francs, après l'avoir été à 15 000 francs. Avez-vous songé que ceux qui vont toucher un capital du fait de leur mise à la pré-retraite vont être soumis à cette imposition ? C'est un comble ! Et taxer au titre de l'indemnisation-chômage ceux qui cessent leur activité et vont permettre de dégager des emplois nouveaux, est-ce une omission ?

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Wolff !

**M. Claude Wolff.** Je conclus, monsieur le président.

Ce budget tel qu'il nous est présenté constitue un mauvais coup ; non seulement vous ne parvenez pas à le boucler, malgré vos efforts, mais encore les collectivités locales, qui auront à faire face à une situation critique par suite de la réduction de la progression de la dotation globale de fonctionnement, vont devoir augmenter les impôts locaux.

**M. Pierre Forgues.** Tu parles !

**M. Claude Wolff.** Aussi nous ne pouvons pas nous y associer car il existe une contradiction évidente entre certaines déclarations et certains de vos actes.

A l'aggravation de la facture à payer s'ajoute une aggravation fiscale du régime d'intéressement des salariés qui va à l'encontre de l'idée même de participation.

Vous engagez un processus qui va s'accéléralant et qui mènera obligatoirement à une catastrophe.

**M. Pierre Forgues.** Nostradamus !

**M. Claude Wolff.** La contradiction est même évidente entre les directives de M. Fabius et celles de M. Delors. Il faut que cessent ces tergiversations.

**M. André Delehedde.** C'est ce que l'on vous a dit le 10 mai !

**M. le président.** Et moi, monsieur Wolff, je vous demande de cesser votre exposé.

**M. Claude Wolff.** Au-delà de toute considération d'ordre idéologique et dogmatique, révisez pendant qu'il est encore temps votre politique. Les Français vous ont élus, vous le dites vous-même, pour sortir le pays de la crise...

**M. Pierre Forgues.** Où vous l'aviez plongé !

**M. Emmanuel Hamel.** Laissez M. Wolff terminer !

**M. Claude Wolff.** ... et non pas pour l'y enfoncer.

Affirmer, c'est bien. Prouver c'est mieux. Monsieur le ministre, vous avez évoqué tout à l'heure une certaine imagerie de Chamalières. Ce n'est pas à celle d'Epinal, mais à celle de la Banque de France que vous risquez d'avoir à faire appel. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** M. Claude Wolff a dépassé son temps de parole de deux minutes.

La parole est à M. Balligand.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, si les recettes proposées dans le projet de loi de finances sont le prétexte d'un tollé orchestré par l'opposition et par les classes privilégiées de ce pays, il n'en est pas de même pour les dépenses qui sont, elles, passées sous silence.

Je me propose donc, monsieur le ministre, de mettre en évidence le volontarisme économique du projet de loi de finances à partir de quelques secteurs déterminés.

Un mot cependant à propos des recettes. Il y a quelques années, lorsque se déroulait dans cette assemblée le débat sur les plus-values, que n'a-t-on entendu ou lu à propos de l'imposition sur le capital que souhaitaient de nombreux gaullistes patentés !

Que propose aujourd'hui le gouvernement de la gauche ?

Rien d'autre que de demander à ceux qui ont des ressources importantes de participer à l'effort de solidarité.

Rien d'autre que de créer une fiscalité différentielle entre bons anonymes et bons non anonymes.

Rien d'autre que de ne plus permettre l'opposabilité à l'administration fiscale de l'anonymat lors des ventes des bons.

Allons plus loin dans nos interrogations et demandons-nous si l'impôt sur les grandes fortunes risque, oui ou non, de pénaliser l'activité économique.

J'aurais souhaité, à cet égard, que M. Wolff lise ou, s'il l'a lu, comprenne le rapport économique et financier qui est joint au projet de loi de finances. Ce rapport met en évidence la forte croissance du budget d'investissements sélectifs et il contient des données essentielles qui n'auraient pas dû lui échapper.

En fait, pour nous socialistes, il n'y a pas pénalisation de l'activité économique. Pour s'en convaincre il suffit de lire

l'article 7 du projet de loi, qui indique que « les redevables qui possèdent des biens professionnels... peuvent déduire de l'impôt dû à raison de ces biens une somme calculée en fonction de l'excédent de l'investissement net en biens amortissables réalisé par l'entreprise au cours du dernier exercice par rapport à la dotation totale aux amortissements du même exercice ».

Alors, de grâce, messieurs de l'opposition, soyez honnêtes et tenez, si toute initiative du Gouvernement de la gauche ne provoque pas chez vous une crise d'urticaire, d'analyser avec sérieux les propositions fiscales justes et équitables qui vous sont soumises.

Le souci du Gouvernement de protéger l'activité économique, apparent dans les onze premiers articles du projet de loi de finances se retrouve bien évidemment dans l'ensemble du budget. Aussi, passons maintenant aux dépenses.

Si l'on retient les seules aides budgétaires à l'industrie, que constate-t-on ?

Le fonds de développement économique et social — le F. D. E. S. — est, dans ce budget, le plus important des comptes de prêts. C'est aussi celui dont l'intérêt économique est le plus grand.

Pour 1981, dans la loi de finances initiale, la dotation du F. D. E. S. s'établissait à 4 740 millions de francs, soit d'ailleurs une diminution de 6,5 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1980.

La commission de finances de l'époque s'était d'ailleurs inquiétée de la réduction de ces crédits, qui affectait notamment les prêts à la conversion, à la décentralisation et à l'adaptation des structures industrielles. Pour 1982, cette dotation est fixée à 9 240 millions de francs.

Messieurs de l'opposition, je vous invite à comparer la dotation du F. D. E. S. dans le budget de 1981 — 4 740 millions — avec celle du présent budget : 9 240 millions. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Dans cette dotation, la part destinée aux entreprises publiques est réservée exclusivement à la R. A. T. P. qui voit son enveloppe de financement progresser de près de 20 p. 100 en francs constants, afin de permettre un effort d'investissement accru.

La dotation du F. D. E. S. à l'industrie s'élève à 7 000 millions de francs au lieu de 1 500 millions de francs dans la loi de finances initiale pour 1981. Elle sera d'ailleurs intégralement consacrée à la conversion, à la décentralisation et à l'adaptation des structures industrielles.

La possibilité donnée aux comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises, les Cofedi, d'aider les entreprises en difficulté en est une preuve, même s'il convient de s'interroger sur les difficultés d'exécution.

Les crédits de politique industrielle s'élèvent à 1 396 millions de francs, contre 237 millions de francs en 1981. Ils sont donc multipliés par 5,9.

Les dotations de primes et autres aides en faveur du développement régional progressent, elles, de 62 p. 100 : 1 300 millions de francs seront ainsi consacrés aux investissements industriels dans les zones sensibles.

En conclusion, si un effort particulier est demandé à un grand nombre de Français, c'est afin de pouvoir engager une réelle relance économique.

Si vous avez, messieurs de l'opposition, le sens de l'intérêt national, jouez de votre influence pour que l'action du Gouvernement en faveur du secteur productif soit connue et qu'ainsi la France puisse s'engager avec les plus grandes chances de vaincre vers la réduction du chômage.

**M. Pierre Forgues.** On peut compter sur eux !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Pour nous, socialistes, telle est la priorité des priorités et c'est celle que nous retrouvons dans ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur Balligand, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Koehl.

**M. Emile Koehl.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais à mon tour soumettre à votre réflexion quelques remarques qui me paraissent importantes dans le cadre de ce projet d'impôt sur la fortune.

**M. Robert Aumont.** Ça les tracasse !

**M. Emile Koehl.** Sans remettre en cause le principe de ce nouvel impôt car, dans la conjoncture économique difficile que nous traversons, la solidarité entre les Français doit jouer dans tous les domaines — et donc également dans celui-ci, la fortune étant tout de même un élément important de la capacité contri-

butive du citoyen — il va de soi que l'introduction d'une telle mesure, du fait de l'innovation qu'elle apporte, doit être envisagée avec beaucoup de prudence et, en tout cas, avec un minimum de précautions.

Je suis même persuadé qu'il faut, dans ce domaine, ménager des transitions en évitant la mise en œuvre de dispositions trop brutales, pour des raisons aussi bien techniques que psychologiques.

Outre les problèmes techniques que posera nécessairement la mise en place d'un système d'évaluation du patrimoine de chaque citoyen, il faudra tenir compte des problèmes psychologiques liés à l'intensification des contrôles et éviter de tomber dans les excès d'une véritable inquisition fiscale aux effets catastrophiques.

Il me paraît indispensable que l'administration procède à une véritable et sérieuse simulation afin que toutes les conséquences de cette mesure soient connues et qu'on évite ainsi l'erreur de la taxe professionnelle.

Il convient d'évaluer les conséquences de ces nouvelles dispositions, en cumulant leurs effets avec ceux des mesures fiscales qui concernent l'impôt sur le revenu, les droits de succession et de mutation, l'impôt sur les plus-values, la taxe professionnelle, etc.

On pourrait ainsi éviter certains effets cumulatifs de taxations en cascade, qui auraient très certainement des conséquences pour le moins inattendues, voire dangereuses.

Il faudra donc harmoniser entre elles toutes ces dispositions fiscales, afin d'éviter, dans certains cas, une surimpression qui pourrait avoir les effets les plus néfastes — en réduisant le goût du risque et celui d'entreprendre — sur le dynamisme d'une économie qui a au contraire besoin de toutes ses ressources pour se développer et relever le défi de la crise que nous traversons.

Après ces conseils de prudence, de modération et de cohérence, il me paraît également indispensable que ces nouvelles dispositions s'inscrivent dans le cadre d'une politique économique globale et puissent ainsi avoir toutes les conséquences positives que l'on est en droit d'en attendre.

Il faudra d'abord démontrer que les impôts nouveaux payés par les détenteurs des grandes fortunes serviront à réduire la pression fiscale sur les salariés moyens qui ne disposent pas d'un patrimoine important et dont les revenus sont intégralement déclarés.

Je relève également qu'aucune disposition ne prévoit l'exemption de la résidence principale ou l'indexation de la franchise de trois millions de francs. Cela veut dire que, compte tenu de la hausse des prix, dans quelques années, tous les patrimoines moyens seront touchés.

Le Gouvernement avait aussi explicitement promis d'exempter l'outil de travail. Or celui-ci sera bel et bien frappé ! Certes, le Gouvernement a tenté d'exonérer, à l'aide de dispositions d'une extrême complication, et qui seront très rarement applicables, les entreprises performantes qui réinvestiront leurs bénéfices. Mais toutes les entreprises en situation difficile risquent d'être redoutablement pénalisées. Ainsi, au lieu d'encourager l'investissement et de participer à la relance de l'économie, l'impôt accroîtra encore le rythme devenu extrêmement préoccupant des faillites et des dépôts de bilan.

Il est également nécessaire et urgent de prendre des mesures importantes tendant à développer l'épargne populaire et les petits patrimoines. Les pouvoirs publics montreront ainsi leur volonté effective de placer le nouveau dispositif dans un ensemble de mesures tendant à réduire les inégalités de patrimoine entre les plus riches et les autres.

Ce n'est qu'en exonérant l'outil de travail et en prenant les précautions nécessaires pour tenir compte d'un certain nombre de réalités et de difficultés que les dispositions de ce nouvel impôt visant à taxer les fortunes seront acceptées par la grande majorité des Français et auront les effets souhaités sur le plan économique et social ; car notre pays a besoin plus que jamais, d'une économie forte et d'un consensus social le plus large et le plus cohérent possible. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Dousset.

**M. Maurice Dousset.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances comporte, à mon avis, de graves injustices à l'égard des familles...

**M. Charles Josselin.** Tiens !

**M. Maurice Dousset.** ... et plus particulièrement à l'égard de celles qui disposent de revenus ou de fortunes moyennement élevés. Pour cette catégorie, en effet, le montant de l'impôt ne

varie guère, ou même pas du tout, qu'il s'agisse d'un célibataire, d'un couple sans enfant ou d'une famille.

Je prendrai trois exemples de ces injustices.

D'abord, celui du plafonnement du quotient familial. Alors que la France pouvait s'honorer de tenir compte de la taille de la famille, le plafonnement conduira à des différences importantes entre les revenus disponibles par tête, après impôt, en fonction du nombre d'enfants. Le système du quotient familial, pourtant, ne semble rien avoir d'inéquitable. Il ne signifie pas qu'on divise l'impôt par le nombre de parts puisque, pour un revenu déterminé, le contribuable, qu'il ait ou non des enfants, paiera l'impôt au même taux. Ce système permet, en revanche, d'apporter un correctif, d'opérer une compensation des charges qu'entraîne, pour les familles, le fait d'avoir des enfants.

Bien sûr, le plafonnement proposé ne concernerait que les revenus moyennement élevés puisque le barème de l'impôt limite les avantages du quotient familial à un revenu annuel de 153 200 francs par part. Mais, par cette entorse au principe du quotient familial, on est en train de s'acheminer vers une suppression progressive de ce système, qui est d'ailleurs prévue dans le Plan intérimaire qui nous sera présenté prochainement.

Le plafonnement est fixé à 7 500 francs par demi-part et aucune indexation n'est prévue. Cela est inquiétant, monsieur le ministre, car lorsqu'on sait que le déficit annoncé pour l'année prochaine avoisine les 100 milliards de francs, on peut craindre qu'il faille, dans l'avenir, abaisser ce seuil pour éponger une partie du déficit...

**M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Monsieur Dousset, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Maurice Dousset.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre chargé du budget.** Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir eu la courtoisie de me permettre de vous interrompre.

Pour que la discussion ne soit pas une discussion en l'air — car on peut soutenir tout et n'importe quoi — je vous demanderai si vous pouvez préciser les revenus annuels à partir desquels s'appliquera le plafonnement.

Vous avez parlé de revenus moyens, modestes...

**M. Maurice Dousset.** J'ai parlé de « revenus moyennement élevés ».

**M. le ministre chargé du budget.** Connaissez-vous le chiffre exact ?

**M. Maurice Dousset.** Je n'ai pas fait le calcul, monsieur le ministre.

**M. le ministre chargé du budget.** Je vous l'indique : le plafonnement jouera à partir d'un peu plus de 300 000 francs de revenus annuels. (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Maurice Dousset.** Monsieur le ministre, je ne veux pas engager la polémique...

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ce sont des faits !

**M. Maurice Dousset.** ... je me bornerai à contester ce chiffre et à répéter que le barème de l'impôt limite les avantages du quotient familial à un revenu annuel de 153 200 francs par part. C'est donc pour des revenus inférieurs à ce chiffre que le plafonnement jouera jusqu'à un chiffre plancher qui peut être fixé, toujours par part, entre 70 000 et 80 000 francs.

**M. Pierre Fergues.** C'est faux ! Relisez les documents et faites les calculs !

**M. Maurice Dousset.** Je reprendrai mes calculs. Mon inquiétude, monsieur le ministre, est tout aussi vive à l'égard de l'impôt chômage et de l'impôt sur la fortune. Ni l'un ni l'autre, en effet, ne tiennent compte de l'importance, de la taille de la famille. Il y a là, à mon avis, une injustice flagrante.

Qu'y a-t-il de commun et de comparable, au regard de leurs facultés fiscales, entre un couple sans enfant et une famille nombreuse disposant du même revenu ? Assiste-t-on à la résurgence d'un état d'esprit suivant lequel les enfants sont un luxe pour les familles riches, une erreur pour les familles aisées et une faute et une charge nécessitant l'aide de la collectivité pour les familles modestes ?

En ce qui concerne l'impôt chômage, l'effort est demandé aux foyers qui paient plus de 15 000 francs d'impôts — ou plus de 25 000 francs, nous ne savons pas encore — quelle que soit la

taille du foyer. Cela signifie qu'un célibataire, un couple sans enfant et une famille nombreuse ayant des revenus identiques paieront le même supplément. C'est tout à fait inacceptable !

Quant à l'impôt sur la fortune, il mettra fin, à brève échéance, à toute notion de patrimoine familial, puisqu'il frappe sans discernement les diverses catégories de foyers fiscaux. Qu'y a-t-il de commun entre la fortune détenue par un célibataire et la même fortune répartie entre les membres d'une famille nombreuse ?

S'orienter-t-on, en France, vers un type de société où il y aurait avantage, pour certains contribuables, à ne pas se marier, à ne pas avoir d'enfants, ou à en avoir le moins possible ? Je n'ose le croire, monsieur le ministre, et je pense qu'il est encore temps, pour vous et pour les députés de la majorité, de prendre conscience de vos responsabilités à l'égard d'un grand nombre de familles françaises.

Le projet de budget que vous nous proposez ne reconnaît plus le fait familial : nous essaierons donc de le modifier et, si nous n'y parvenons pas, nous le repousserons. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Nucci-Cassaing. (Sourires.)

**M. Jean-Claude Cassaing.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je prendrai en effet la parole au lieu et place de M. Nucci, qui préside ce soir nos travaux. Je reprendrai le thème qu'il a choisi : les mesures prévues par ce budget en faveur de l'économie rurale.

Le monde rural n'est pas uniquement constitué d'agriculteurs, mais, dans les zones les plus fragiles, l'agriculture demeure la base indispensable à toute activité. Elle a toutefois besoin du complément de l'artisanat. En zone rurale, le développement de l'emploi industriel, commercial ou des services repose en fait sur le maintien de la population active agricole. Ce qui est vrai de l'Isère l'est aussi de la Corrèze. Je citerai l'exemple du canton de Beynat, dans ma circonscription, où certaines communes réussissent en même temps à installer de jeunes agriculteurs et de jeunes artisans.

Ce maintien de l'économie rurale satisfait le droit à l'emploi, qui vaut pour les travailleurs de l'agriculture comme pour l'ensemble des travailleurs de la nation. Aussi toutes les mesures de ce projet de budget destinées à mener la guerre contre le chômage des travailleurs de l'agriculture apportent-elles un progrès important.

Ce budget propose, pour inverser les tendances antérieures, toute une série de mesures. Il faut inverser une tendance qui a fait perdre 2 p. 100 d'agriculteurs par an en moyenne à la nation. Il faut inverser une tendance qui a oublié la régionalisation et qui, au nom de la centralisation des décisions et des aides, a en fait polarisé les activités dans certains centres, au risque de désertifier et de paupériser des communes et des cantons entiers.

Il faut inverser la tendance qui a fait des agriculteurs la catégorie socio-professionnelle où l'on retrouve les inégalités les plus fortes. Inégalité de revenus : quelques milliers d'entrepreneurs agricoles ont un revenu de chef d'entreprise, alors qu'un tiers d'entre eux ne dispose même pas du S.M.I.C. ; dans mon département, la Corrèze, ce sont 80 p. 100 des agriculteurs qui ne gagnent pas le S.M.I.C. Inégalité dans les moyens de production, car même ceux qui ont acquis les moyens d'une première modernisation sont aujourd'hui incapables de suivre la course à l'innovation ; on ne s'est peut-être pas rendu compte, en fêtant le vingtième plan de développement, avant le 10 mai, qu'on célébrait surtout la fête de la sélectivité et que l'aide des conseillers agricoles ne profitait qu'à un cinquième des agriculteurs.

Cette inégalité des chances, le budget de 1982 tente de la supprimer. Pour maintenir le droit à l'emploi, pour enrayer l'exode rural, il ne faut pas tant arroser sélectivement tel ou tel secteur que donner les moyens de « vivre et de travailler au pays » à tous ceux qui s'y trouvent. Il faut mettre en place une véritable politique de relance du milieu agricole.

Nous sommes conscients du temps qui sera nécessaire pour que les premiers résultats se concrétisent. Mais nous devons, dès à présent, prendre les mesures qui arrêteront la désertification de nos campagnes. Le Gouvernement a déjà pris l'initiative. Il met en place nombre de dispositifs, en particulier celui qui vise à aider les agriculteurs en difficulté. Il a annoncé, il y a deux jours, la création, pour le début de l'année 1982, de l'office du vin et de l'office des fruits et légumes. Ces tentatives d'organisation du marché permettront d'assurer aux agriculteurs la juste rémunération de leur travail. Le Gouvernement a également prévu de doubler la dotation pour les jeunes agriculteurs. Il étudie les modalités de mise en place d'un office fon-

cier, car le prix du marché des sols est devenu aujourd'hui prohibitif et rend l'installation des jeunes agriculteurs problématique.

Toutes ces mesures ne se comprennent cependant que dans le cadre nouveau de la décentralisation. Celle-ci permettra en effet de redonner à nos régions le soutien et les forces actives nécessaires à leur redressement économique.

Je prendrai un exemple significatif de cette volonté politique dont témoigne le projet de loi de finances pour 1982. La procédure nouvelle d'attribution des crédits en faveur de l'aménagement rural sera profondément modifiée dans le sens d'une large décentralisation. Jusqu'à présent, au contraire, les programmes F.I.D.A.R., pour être retenus, devaient à la fois satisfaire à certaines priorités et être présentés par les préfets et les commissaires des massifs.

Il en ira tout autrement demain. Les programmes F.I.D.A.R. seront les prémisses des contrats de Plan. Ainsi, sur la base des priorités dégagées au niveau national, des protocoles d'accord seront signés entre l'Etat et les conseils régionaux, une enveloppe financière globale sera transférée aux régions, qui proposeront des actions et des programmes reprenant les impératifs nationaux.

Cette enveloppe régionale, globale, qui ne distinguera plus entre la politique de rénovation rurale, les contrats de pays ou les services publics en milieu rural, contribuera à l'essor de l'économie rurale, qui englobe et dépasse la politique des productions agricoles.

Sans m'attarder, dans cette discussion générale, sur le nécessaire redressement, marqué dans ce projet, des crédits d'investissement, je retiendrai deux priorités particulières parmi les nouvelles priorités définies.

La première a trait à la « maîtrise du foncier ». L'objectif, à moyen terme, consiste à améliorer les conditions d'installation des jeunes agriculteurs. Ainsi, 87,67 millions de francs sont prévus pour le fonctionnement des S.A.F.E.R. et la dotation en faveur des jeunes agriculteurs s'accroît de 31,60 p. 100.

La seconde priorité, qui me paraît significative, est la mesure envisagée pour l'aide au revenu fondée sur des critères nouveaux d'attribution : elle suppose une certaine sélectivité afin d'éviter les excès constatés l'année d'avant.

S'agissant de l'action en faveur de l'élevage, l'augmentation est de 210 millions de francs, soit de 91,6 p. 100 par rapport à l'année précédente, pour l'aide accordée au titre de la prime au maintien du troupeau des vaches allaitantes. De la même façon, l'accroissement des crédits est de 6 millions de francs pour la collecte de lait en montagne.

Mais, avant d'achever d'exposer mon appréciation, nécessairement brève et partielle, de ce projet de budget, je tiens à proposer deux aménagements, qu'il me paraît indispensable d'introduire dans le cadre de la politique de solidarité nationale que le projet de finances pour 1982 met en place dans le domaine agricole.

D'abord, ce projet de budget, avec ses nouvelles priorités, avec la volonté dont il témoigne de remédier à la disparité des revenus entre les agriculteurs des zones défavorisées et les autres, appelle une remarque d'évidence : elle a trait à la modification des taux d'intérêts récemment intervenue, en particulier pour les jeunes agriculteurs et pour les plans de modernisation. Ces taux d'intérêts, ne pourrait-on les moduler en fonction des handicaps géographiques et du niveau des revenus des agriculteurs ? Par exemple, ne serait-il pas possible de conserver aux jeunes agriculteurs le bénéfice des anciens taux des prêts bonifiés — taux récemment majorés ?

Ensuite, je formulerai un vœu relatif au B.A.P.S.A. Ainsi que l'a indiqué Mme le ministre de l'agriculture, en réponse à une question orale, du fait de la forte hausse des prestations, l'augmentation moyenne des cotisations atteindra environ 21 p. 100. Or, cet accroissement, aussi justifiable soit-il, compte tenu des cotisations complémentaires de la mutualité sociale agricole départementale, atteindrait un taux insupportable pour les agriculteurs dont les revenus sont les plus faibles.

Au nom de la solidarité nationale, il apparaît donc nécessaire de moduler, selon des critères techniques, les cotisations de la mutualité sociale agricole. L'objectif serait, précisément, de fixer un taux tel que le montant total des cotisations payées par les agriculteurs des zones défavorisées soit supportable. Ainsi, même au niveau de la protection sociale, le budget de l'agriculture tiendrait compte des disparités régionales et des faibles revenus des agriculteurs des zones défavorisées.

Dès lors, pour ce qui est des crédits de l'agriculture, ce projet de budget marqué par l'effort, et qui témoigne d'une volonté de lutter contre les inégalités de ressources et contre les inégalités dérivées des handicaps géographiques, permettra d'attein-

dre l'objectif que le Gouvernement s'est assigné : ce serait un budget d'innovation et de solidarité ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Grussenmeyer.

**M. François Grussenmeyer.** Dans le bref temps de parole qui m'est imparti, je vous parlerai de la politique de l'épargne, de l'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, enfin de « l'ardente obligation » d'exporter.

L'épargne d'abord : elle a toujours été et elle reste un des éléments moteurs de notre économie et de notre développement industriel.

**M. Pierre Forgues.** C'est pour cela que vous étiez contre les nationalisations !

**M. François Grussenmeyer.** C'est le président Georges Pompidou qui a eu la meilleure approche du rôle que joue l'épargne dans l'économie nationale. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Certes, il faut se réjouir que le taux d'intérêt servi pour les livrets d'épargne ait été porté à 8,5 p. 100 et que le plafond du livret bleu du Crédit mutuel ait été relevé à 49 000 francs. Néanmoins, le fléchissement de l'épargne est net, puisque le taux d'épargne des ménages n'est que d'environ 14,40 p. 100 du revenu en France, contre 20 p. 100 au Japon.

L'épargne n'est donc plus assez forte pour s'investir résolument dans des placements sur les valeurs à revenu fixe, notamment sur des titres de la dette publique, qui va d'ailleurs prendre des proportions inquiétantes en 1982. Le contrôle étatique du système bancaire va certainement restreindre encore cette capacité d'épargne qui s'était bien accrue dans les mœurs, en particulier dans nos départements de l'Est.

Dès lors, que proposer ? Une meilleure rémunération de la petite épargne à 9,5 p. 100 environ par an, sur une somme plafonnée à 55 000 francs, et une rémunération progressive pour les sommes bloquées selon la durée du dépôt ! En outre, la politique de l'épargne doit privilégier avant tout l'initiative locale car c'est à ce niveau qu'il faut réagir pour créer des activités nouvelles, c'est-à-dire pour œuvrer en faveur de l'emploi.

Quant au secteur du bâtiment et des travaux publics, il doit, comme l'épargne, avoir un effet dynamisant dans une nécessaire reprise économique. Il ne faut pas se lasser de le répéter. Pourtant, à quoi assiste-t-on ? La dégradation, loin de se stabiliser, s'amplifie ; la déprime est générale ; la baisse de l'activité s'est creusée au mois de septembre dernier — elle varie de 10 à 25 p. 100 selon les entreprises, par rapport au même mois de 1980. Les perspectives pour le mois de novembre vont dans le même sens, ce qui aura pour conséquence directe, soit des suppressions d'emplois, soit le recours au chômage partiel.

Ainsi la profession éprouve de graves inquiétudes au sujet de son avenir immédiat et à moyen terme. Les grandes entreprises, touchées dans tous leurs corps d'état, n'arrivent plus à employer leur personnel dans des conditions économiques satisfaisantes. Pour les petites entreprises du secteur artisanal, le renouvellement des commandes pour la fin de l'année est plus qu'hypothétique.

Par ricochet, le second œuvre, moins atteint pour le moment, subira d'ici à six mois les effets de la moindre activité enregistrée d'ores et déjà dans le gros œuvre.

L'absence de relance effective aura donc une incidence nocive sur les effectifs, et elle entraînera des dépôts de bilan. L'augmentation du nombre des mises en chantier de logements sociaux est certes, nécessaire et louable, mais il faut aussi majorer les crédits P. A. P. — prêts pour l'accession à la propriété. Ensuite, il s'agit de ne pas geler les grands investissements publics, surtout pour les infrastructures.

J'en arrive aux exportations, un aspect de notre économie qui intéresse plus particulièrement l'Alsace. Sa situation frontalière ainsi que le rang qu'elle occupe dans le commerce extérieur de la France exigent des mesures pour asseoir sa position.

Au fil des dernières années, notre pays a augmenté d'une façon soutenue ses exportations agro-alimentaires. Aujourd'hui, il s'agit non seulement de maintenir les positions acquises, mais aussi de se donner les moyens de conquérir de nouveaux débouchés. Mais les contraintes administratives, fiscales et douanières, qui pèsent toujours autant sur nos exportations, entraînent une inégale compétitivité avec nos voisins européens — je ne citerai que l'étiquetage, le délai de couverture des changes à terme ou le contrôle des changes.

J'ajouterai que certaines régions, affrontées à une situation frontalière de forte concurrence, ont participé activement au « difficile exercice de trapèze » du commerce extérieur, pour reprendre l'expression de M. Michel Jobert.

En conclusion, votre projet de loi de finances pour 1982, monsieur le ministre, ne répond pas au véritable défi de l'heure. Ce défi, c'est la mise en œuvre de moyens efficaces, avec des objectifs précis, pour que notre pays puisse réagir avec succès : il s'agit, à l'intérieur, d'une nécessaire reprise de l'industrialisation, et donc de l'emploi ; et, à l'extérieur, de s'affronter à une concurrence sans merci, avec les économies étrangères les plus dynamiques, en particulier avec les entreprises de la République fédérale d'Allemagne.

En ce qui concerne l'Alsace, je formule ce simple vœu : que ceux qui conduisent la politique d'aménagement du territoire et la politique économique et industrielle de notre pays se rappellent que la vocation exportatrice et européenne de notre région représente pour la France un atout fondamental.

Il y va de la place de notre pays dans le Marché commun. En définitive, il y va de notre légitime préoccupation d'œuvrer en faveur du redressement de notre économie, en refusant l'étouffante étatisation que vous voulez instaurer, et dont votre projet de budget est déjà un triste révélateur. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le ministre, comme tout projet de budget, mais plus encore que tout autre, celui qui nous est soumis suscite deux réflexions essentielles : d'abord, est-il financièrement et économiquement vraisemblable ? Ensuite, est-il de nature à favoriser le progrès social dans le respect de la démocratie et de la liberté, valeurs auxquelles les Français sont profondément attachés ?

« Tout point gagné contre l'inflation est un échec infligé au chômage », avez-vous déclaré, au début de ce mois, en présentant votre projet. Ainsi, vous vous êtes également engagé à inverser la courbe du chômage. C'est aussi pourquoi votre projet prévoit un ralentissement sensible de l'érosion monétaire l'année prochaine : 12,3 p. 100, annoncez-vous, contre un taux de 13,4 p. 100 prévu en 1981. Serez-vous capable de tenir cette promesse ? C'est la question que devra se poser chacun des membres de cette assemblée au moment où il sera appelé à émettre un vote qui l'engagera aux yeux des électeurs qui lui ont accordé leur confiance.

Revenons très rapidement sur l'ensemble des données chiffrées que vous nous avez fournies.

D'une année à l'autre, les dépenses prévues progressent de 27,6 p. 100, taux sans précédent dans les annales de la V<sup>e</sup> République.

**M. Gérard Bapt.** C'est le changement ! (Sourires.)

**M. Gilbert Gantier.** Et pourtant, ce n'est pas le seul record à mettre à votre actif, avec ce projet, monsieur le ministre : en effet, le déficit budgétaire prévisionnel est évalué à 95 milliards de francs, montant également sans précédent dans notre histoire récente, cependant que la dette publique s'accroît, pour sa part, de plus de 42 p. 100 d'une année sur l'autre. Voilà des éléments qui seraient de nature à plonger dans une profonde inquiétude les financiers les moins orthodoxes !

Néanmoins, rien ne semble affecter la tranquille confiance avec laquelle vous semblez attendre les résultats de votre politique budgétaire. C'est, en effet, que vous avez fait un pari : celui d'assurer, en pleine crise mondiale, la relance de l'économie française par un double moyen, la consommation et l'investissement. Ce pari, avez-vous des chances de le gagner ?

Certes, l'accroissement prodigieux des dépenses permettra de financer une augmentation sensible du nombre des fonctionnaires qui, assurément, sont des consommateurs. Vous avez également prévu une forte majoration des crédits d'aide aux entreprises afin d'obtenir un redémarrage des investissements.

A cet égard, vous présumez, d'ailleurs, un complet renversement de la tendance puisque, à une baisse de 4,5 p. 100 en 1981, devrait succéder, à vous en croire, une augmentation de 3 p. 100 en 1982, soit une différence de 7,5 points. De même vous envisagez un accroissement du produit intérieur brut de 0,5 p. 100 cette année à 3,3 p. 100 l'an prochain.

Sur le plan strictement économique, on ne peut que souhaiter la réalisation de vos prévisions optimistes. Mais, hélas ! le doute est justifié car on voit mal comment les entreprises privées se lanceraient dans des investissements appréciables alors que les comptes de la nation pour les deux premiers trimestres de 1981 traquent une très nette dégradation des résultats des entreprises — que vous envisagez d'ailleurs d'accabler, par ce même projet de budget, d'impôts nouveaux.

Pour ce qui est des investissements publics, nous avons longuement débattu des problèmes énergétiques par exemple. Or ce n'est pas l'arrêt de cinq chantiers de centrales nucléaires qui

accroîtra la part de l'investissement public dans les mois à venir ! Quant à l'accroissement de la consommation des ménages, il est prévisible qu'il aura effectivement lieu, mais il provoquera une augmentation considérable des importations et donc des sorties de devises.

Par conséquent, il est à craindre que, contrairement à vos espérances, votre volonté de développement économique ne se heurte, dès le second semestre de 1982, à de graves difficultés pour assurer la couverture de nos échanges extérieurs et à une détérioration progressive de la compétitivité internationale de nos entreprises due à la hausse de nos prix de revient. En effet, ceux-ci ne peuvent qu'augmenter de façon dramatique, si vous ne parvenez pas à juguler l'inflation, si vous ne pratiquez pas une stricte politique de limitation des salaires, si vous ne maîtrisez pas les charges improductives de l'Etat, si vous ne réduisez pas, de façon substantielle, le chômage, et si vous ne pratiquez pas une politique de rigueur monétaire.

Or, loin de vous engager dans cette voie, celle de la sagesse, vous accélerez, au contraire, par vos options budgétaires, la politique de collectivisation engagée par la loi de finances rectificative de juillet dernier et poursuivie par les dangereuses et coûteuses nationalisations que votre majorité a votées hier. Vous détruisez ainsi la confiance dont jouissait notre pays dans le concert des nations et vous provoquez une fuite de capitaux dont nous aurions eu tant besoin pour assurer une relance saine.

Alors que vous avez promis de ne recourir à aucun impôt nouveau, vous faites appel aux recettes les plus contestables des gouvernements précédents : votre seule innovation véritable est un impôt sur le patrimoine dont le caractère inquisitorial deviendra bientôt odieux à tous les Français — son seul « mérite » sera de réaliser un rapide et réel appauvrissement du pays ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. Guy Bêche.** N'importe quoi !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ehonté !

**M. Guy Bêche.** Pétrolier !

**M. Gilbert Gantier.** Hautement contestable d'un point de vue économique, votre projet de budget est donc inacceptable pour un démocrate hostile, comme le notait très bien Tocqueville, à la tyrannie de la majorité, la tyrannie même que nous récusons, celle qui nous conduira à voter contre votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Alain Hauteœur.** C'est original !

**M. le président.** Mes chers collègues, ce n'est pas l'heure de la récréation ! (Sourires.)

La parole est à M. Michel Suchod.

**M. Michel Suchod.** Monsieur le ministre, tout à l'heure, en présentant le projet de budget, vous avez dégagé plusieurs thèmes, dont deux plus particulièrement, la lutte contre le chômage et la nécessaire solidarité nationale.

Représentant du monde rural je soulignerai en quoi ces thèmes intéressent les travailleurs de l'agriculture.

D'abord, il faut s'en rendre compte, les agriculteurs constituent l'une des catégories sociales qui fondent les plus grands espoirs sur le changement politique intervenu le 10 mai dernier. Il y a eu alors, en effet, un changement d'attitude de la paysannerie française qui, pour des raisons historiques, sociologiques et idéologiques n'avait pas toujours fait apparaitre le même choix politique, un choix qui, pourtant, va dans le sens de ses intérêts.

Dans ce choix a joué le fait que les agriculteurs français ont été fortement touchés par la politique du septennat précédent. La baisse du revenu agricole a atteint 13 p. 100 en sept ans, dont 6 p. 100 au cours de la seule année 1980. A cet égard, vous vous souviendrez sans doute des controverses fameuses qui se sont déroulées ici même : au mois de décembre dernier, monsieur le ministre, de votre siège de député, vous contestiez les chiffres de M. Barre sur les équilibres budgétaires dans ce domaine. Cette politique nocive s'est d'ailleurs poursuivie en dépit des engagements verbaux « tartuffeens » dirai-je, pris en faveur de la politique familiale, engagements trahis dans tous les documents politiques, le budget bien sûr, mais aussi le projet de VIII<sup>e</sup> Plan — ce dernier a été retiré de la discussion car il démontrait, ce qui était pour le moins malséant en période préélectorale, qu'étaient organisées et sciemment planifiées une politique en faveur de la grosse agriculture et surtout une politique de destruction de la petite agriculture !

C'est dans ce secteur socio-professionnel, vous le savez, que les inégalités sont les plus fortes.

Inégalités de revenus, d'abord. Un tiers des agriculteurs ne gagnent pas l'équivalent du S.M.I.C. et les salariés agricoles sont les plus mal payés des salariés.

Inégalités dans les moyens de production, ensuite : incapables de survivre dans la course à l'innovation et à la maîtrise du foncier, nombreux sont ceux qui partent, soit en cours d'activité — et alors ils sont forcément aigris, car ils ne peuvent se recycler — soit au moment de la retraite, et s'ils bénéficient de l'indemnité viagère de départ, personne ne les remplace, ce qui contribue à accroître le chômage.

Inégalités culturelles, enfin, et surtout inégalités dans les conditions de vie et de travail : en effet, que signifie pour le monde rural le débat sur la durée du temps de travail et notamment sur la semaine de trente-cinq heures ? Lorsque nous l'évoquons dans nos circonscriptions, ils nous regardent de façon bien singulière, ces agriculteurs dont, chacun le sait bien, la durée du travail atteint souvent le double de celle d'autres catégories.

Votre projet de budget répond à la première exigence, celle de la solidarité. Les agriculteurs sont particulièrement sensibles au fait que leur soit garantie une activité professionnelle leur donnant responsabilité, autonomie et dignité. S'ils entendent bénéficier de la solidarité de l'ensemble du corps social, ils se refusent à n'être que des assistés. A cet effet, des procédures d'aides personnalisées doivent leur accorder les moyens d'être pleinement responsables de leur avenir. Mais cette solidarité doit s'exercer aussi à l'intérieur du milieu paysan. Doit donc être mise en place une nouvelle politique des revenus qui garantisse les ressources des producteurs petits et moyens, en mettant à contribution les plus gros. Les pouvoirs publics ne doivent pas refuser de voir, ce qu'ils ont fait trop longtemps, que sous couvert d'organisation syndicale alliant petite exploitation et grosse propriété, coexistent en réalité deux régimes qui réclament des traitements différents.

Cette solidarité, enfin, doit être celle des agriculteurs envers le reste de la société. Pour que l'agriculteur participe à cet effort, il faut une réforme fiscale en profondeur qui instaure une imposition directement liée aux facultés contributives réelles des agriculteurs.

**M. Pierre Forgues.** Très bien !

**M. Michel Suchod.** Ce qu'elle demande, ce n'est donc nullement de nouveaux avantages fiscaux mais le simple respect de la justice au sens plein du mot.

Deuxième exigence : la lutte contre le chômage. A cet égard, il convient de rendre dynamiques l'agriculture et son environnement et d'inverser la tendance accélérée — j'ajoute : encouragée — au rétrécissement de l'appareil de production, avec son cortège de faillites, d'abandon d'exploitations, de désertification des campagnes. Ce dernier phénomène, j'ai pu le constater personnellement dans le tiers monde, et je m'afflige de le rencontrer semblable, malheureusement, dans certains départements, dont le mien, et dans certaines zones du territoire. Il faut, au contraire, maintenir un tissu de petits et moyens agriculteurs en installant les jeunes — et j'approuve évidemment avec force les mesures en ce sens que contient le projet de budget — et en mettant en œuvre une nouvelle politique économique qui soulage les producteurs de la charge du foncier, qui leur garantisse une meilleure sécurité de leurs recettes et qui encourage les productions déficitaires. A cet égard aussi, pour la création de l'office du vin et de l'office des fruits et légumes, pour les crédits alloués aux S.A.F.E.R., le projet va dans le bon sens.

L'essor de l'agriculture est aussi lié au développement d'entreprises agro-alimentaires génératrices d'exportation et d'innovation. Il impose un effort de reconquête du marché intérieur et une stratégie vigoureuse d'expansion sur les marchés étrangers avec, en particulier, une définition nouvelle et un renforcement des relations commerciales avec les pays en voie de développement.

Au total, en ce qui concerne les crédits, le projet de budget prévoit 84,3 milliards de francs en faveur du monde agricole, dont 32,2 milliards pour le ministère de l'agriculture, soit une augmentation de 19 p. 100 par rapport à l'an dernier, accroissement que nous ne pouvons qu'approuver.

En conclusion, monsieur le ministre, je voudrais répondre à une accusation qui pèse sur ceux qui, sur ces bancs, considèrent que les petits et, souvent, les moyens agriculteurs sont parmi les couches sociales les plus exploitées et souhaitent, avec vigueur peut-être, qu'il soit rendu justice à ces derniers. On nous a ici et là — la presse, en tout cas, en a fait état — affublés du sobriquet de députés « agrariens ». Eh bien ! comme ceux que la malheureuse infante Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, avait brocardés en les appelant les « gueux », nous sommes, je le proclame, prêts à relever le défi et à nous appeler, dorénavant, les agrariens. Que l'on n'attende pas de nous, en effet, un renoncement à notre devoir moral et politique envers ces catégories sociales.

Comme les exploitants agricoles, nous sommes des réalistes. Compte tenu de la gravité de la crise économique, le redressement qu'ils attendent ne pourra, ils le savent bien, s'opérer en un jour. Ils ne se cachent pas la nécessité de l'effort à accomplir mais ils attendent de vous une nouvelle et plus juste distribution de cet effort et, surtout, la mise en œuvre rapide d'une politique qui encourage la revitalisation de la petite et de la moyenne agriculture de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le ministre, vous affrontez aujourd'hui un environnement international et des problèmes internes dont vous sous-estimez la difficulté lorsque, orateur brillant de l'opposition, vous accablez de vos sarcasmes le gouvernement qui vous a précédé. Vous mesurez certainement aujourd'hui à quel point vous avez été, pour une part, excessif et injuste dans les jugements que vous portiez. Je m'efforcerai d'être plus équitable vis-à-vis de vous.

Au-delà des orientations quantitatives, si je puis dire, de votre budget : une augmentation considérable des dépenses publiques — 27 p. 100 — un déficit lui aussi considérable, 95 milliards ; une progression rapide vers un taux énorme de pression fiscale et sociale par rapport au produit intérieur brut, il y a encore plus décisif, c'est le climat qui, progressivement, s'instaure dans le pays et qui, je le crains, quelles que soient les orientations que vous auriez prises, celle d'une relance par un déficit systématique ou une autre, risque de vous conduire à l'échec.

Comme je ne méconnais pas les inconvénients graves et les dangers qui résulteraient pour la France et pour nos compatriotes de l'échec de votre tentative, je dois dire, monsieur le ministre, que je m'en inquiète.

Bien que ce ne soit pas de votre fait, puisque vous n'avez pas constitué le Gouvernement, vous êtes associé à des ministres communistes dont les collègues parlementaires ne cessent d'affirmer que nous n'en sommes qu'au début du commencement d'un processus de changement profond et fondamental de notre société. C'est leur droit le plus strict mais, fatalement, par la manière même dont ils formulent leurs souhaits, ils suscitent des appréhensions graves, notamment, ce qui est normal et humain, chez les chefs d'entreprise, mais aussi chez les cadres, les épargnants, les familles. L'inquiétude, le découragement sont des éléments dont le ministre que vous êtes doit tenir compte.

En effet, quels que soient l'ampleur du déficit, la progression des dépenses publiques et votre effort dans le domaine des investissements publics, de la recherche ou du logement — vous voyez comme je suis objectif — vous ne pouvez espérer que la croissance du secteur public suffira à elle seule à résorber le chômage aussi rapidement que nous le souhaiterions tous.

Fatalement, la réussite de votre politique et le succès collectif que constituerait le recul du chômage appellent une augmentation, que vous souhaitez rapide, des créations d'emplois dans le secteur privé. Or cela suppose que le climat de lutte de classes n'y soit pas systématiquement entretenu et que les chefs d'entreprise ne nourrissent pas le sentiment grandissant d'être désignés comme la caste à abattre. Au sein du Gouvernement, vous êtes lié par la solidarité ministérielle avec quatre ministres communistes dont je rappelle les principes et l'inquiétude qu'elle suscite. De plus, vous êtes membre d'un parti qui s'est réuni, il y a quelques jours, à Valence...

**Un député socialiste.** Valence ! Une ville qui va devenir célèbre !

**M. Marcel Wacheux.** Parlez du budget, monsieur Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Les propos qui y furent tenus...

**M. Pierre Forgues.** Vous n'y étiez pas !

**M. André Rossinot.** Cela vous gêne, messieurs de l'opposition !

**M. Emmanuel Hamel.** ... les discours qui y furent prononcés ne pouvaient pas ne pas susciter, dans une très large partie de l'opinion publique, des appréhensions qui risquent incontestablement de dresser des barrières psychologiques à la réussite de votre politique économique.

Au-delà de l'analyse que poursuivent un certain nombre de collègues dans cette discussion générale, au-delà même de la philosophie de votre projet de budget, ce dernier conduira à un

échec, c'est-à-dire, pour la France, à une hausse de prix plus rapide, à une dépréciation de la monnaie plus forte...

**M. Parfait Jans.** On dirait que vous le souhaitez !

**M. Gérard Bapt.** Nostradamus se réveille !

**M. Emmanuel Hamel.** ... à un chômage encore plus grave si vous n'utilisez pas, monsieur le ministre, votre talent et si vous ne faites pas valoir, compte tenu des responsabilités qui pèsent sur vos épaules, que, dans la conjoncture mondiale actuelle, si un effort n'est pas consenti pour recréer les conditions, dans le respect mutuel, d'une union nationale, vous connaîtrez l'échec, et, à travers vous, la France tout entière. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. Marcel Wacheux.** Comme si on ne l'avait pas connu avant !

**M. Raoul Bayou.** Le tocsin a sonné !

**M. le président.** La parole est à M. Bêche.

**M. Guy Bêche.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je traiterai d'un sujet que mes amis de l'opposition ont longtemps choyé : l'impôt sur le revenu. Cet impôt a été instauré en France — chacun le sait — en 1917.

**M. André Rossinot.** Par les radicaux !

**M. Guy Bêche.** Après de nombreuses tentatives infructueuses de la gauche, il a été considéré avec raison comme une mesure de justice fiscale car, à la différence des autres impôts, il s'appliquait à proportion du revenu, précisément.

Il est notable qu'il ait fallu tant de temps pour que ce système logique et simple soit intégré dans notre fiscalité. Il faut le rappeler, seuls des intérêts de classe, la volonté de préserver des privilèges ont poussé la droite à retarder le plus longtemps possible la mise en place de cet impôt.

Cependant, au cours de ces dernières années, tout particulièrement par le jeu des taux et le mécanisme du quotient familial, l'impôt sur le revenu, juste dans son principe, l'était devenu — chacun l'a remarqué — beaucoup moins dans la réalité.

Le relèvement des tranches de l'impôt sur le revenu d'un taux inférieur à celui de l'inflation, mesure imposée par de précédentes lois de finances que vous avez toujours adoptées, messieurs de l'opposition...

**M. Francis Grussenmeyer.** Pas tout le monde ! Moi, je ne l'ai pas votée l'année dernière !

**M. Guy Bêche.** ... même si de temps en temps, c'est vrai, il a fallu employer le fouet...

**M. François Grussenmeyer.** Oh ! pour moi...

**M. Guy Bêche.** ... aboutissait à alourdir la charge de l'impôt sur les plus-basses tranches.

De même, le fait de ne pas indexer sur l'inflation les seuils d'exonération pour les contribuables invalides ou âgés revenait à faire entrer chaque année dans le champ de l'imposition des personnes au revenu modeste qui avaient été exemptées l'année précédente.

Quant au mécanisme du quotient familial, il aboutissait à redistribuer à l'envers l'avantage qu'il procurait, c'est-à-dire que les enfants de riches rapportaient beaucoup plus que les enfants de pauvres. Je ne rappellerai pas les chiffres qu'a déjà cités tout à l'heure M. le ministre et qui ont donné lieu à un échange aigre-doux avec M. Dousset... mais, chacun pourra le constater, ce système a entretenu et entretient encore une injustice intolérable entre les foyers fiscaux et aide surtout les familles aisées.

L'impôt sur le revenu, reflet fidèle du régime déchu...

**M. Maurice Dousset.** Mon cher collègue, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Guy Bêche.** On me reproche tout le temps de trop parler, et voilà qu'on veut m'invectiver pour que j'en dise encore plus. Alors, je continue sur ma lancée...

L'impôt sur le revenu, reflet fidèle du régime déchu, disais-je, entretenait l'injustice fiscale et les inégalités sociales...

**M. Maurice Dousset.** Vous permettez ?

**M. Guy Bêche.** Monsieur Dousset, vous interviendrez quand j'aurais fini. Je vous répondrai. (Rires.)

**M. le président.** Mais non, monsieur Bêche, ce n'est pas possible ! (Nouveaux rires.)

**M. Guy Bêche.** ... et faisait reposer sur les revenus modestes les plus lourdes charges de l'impôt

**M. Maurice Dousset.** Monsieur Bêche...

**M. Guy Bêche.** Je suis prêt à n'importe quel débat à n'importe quel moment...

**M. André Rossinot.** C'est la fuite en avant ! Je vous croyais plus courageux, monsieur Bêche.

**M. Guy Bêche.** Monsieur Rossinot, si vous voulez que je vous montre combien je suis courageux, je suis prêt...

**M. le président.** Monsieur Bêche, que vous soyez courageux, nous n'en doutons pas...

**M. Guy Bêche.** ... et je vous dirais des choses désagréables qui vous feraient quitter cet hémicycle.

**M. François Grussenmeyer.** Oh, la, la !

**M. le président.** Monsieur Bêche, nous ne doutons pas de votre courage, mais...

**M. Guy Bêche.** Le mouvement populaire lui, en mai et juin...

**M. le président.** ... permettez-vous à M. Douset de vous poser une question ?

**M. Guy Bêche.** Non, il parlera à la fin !

**M. le président.** Non, il ne le peut pas.

**M. Guy Bêche.** Et je lui répondrai.

**M. le président.** Très bien !

**M. Guy Bêche.** Sinon, on me reprochera d'avoir dépassé mes dix minutes.

**M. le président.** Pas du tout, cela sera décompté !

**M. Guy Bêche.** Non, non, je connais leurs habitudes ! (Rires.)

**M. le président.** Bien, comme vous voudrez !

**M. Guy Bêche.** Le mouvement populaire qui en mai et juin a porté la gauche au pouvoir est porteur d'un projet de société qui comporte la refonte de la fiscalité dans le sens d'une plus grande justice.

Ce premier budget de gauche réalise un pas dans ce sens : lutte contre la fraude fiscale, imposition des grandes fortunes — cela vous inquiète messieurs...

**M. François Grussenmeyer.** Je suis fils d'un travailleur. Cela ne m'inquiète pas, je n'en paierai pas.

**M. Guy Bêche.** ... et impôt sur le revenu.

Celui-ci, pour la première fois depuis longtemps n'aggravera pas l'imposition car les tranches du barème vont être relevées d'un taux égal à celui de l'inflation, ce qui représentera, c'est vrai, une grande novation. De même, pour la première fois, les divers abattements, plafonds, déductions utilisés pour l'application des aménagements du barème seront relevés corrélativement de 13,5 p. 100.

Le plafonnement à 7 500 francs des avantages que procure le quotient familial constituera le premier pas vers la refonte du système d'aide fiscale à la famille.

Les députés socialistes vont, par ailleurs, apporter par des amendements des améliorations supplémentaires concernant, notamment, l'institution d'une décade applicable à l'impôt exigible, pour les contribuables modestes ; la possibilité, pour les parents de jeunes chômeurs de moins de vingt-cinq ans à charge, de déduire du revenu imposable les dépenses d'entretien ; la possibilité pour les contribuables de prendre à leur charge sous leur toit les invalides, ascendants, collatéraux ; l'octroi d'une demi-part supplémentaire à un invalide dont le conjoint est un contribuable valide ; la faculté pour un invalide de déduire de son revenu imposable les charges sociales afférentes à l'emploi d'une aide domestique.

Tout cela, c'est nouveau, messieurs de l'opposition, et vous n'y aviez jamais pensé avant !

La gauche, pour son premier budget, s'est efforcée, avec succès, de redonner à l'impôt sur le revenu son caractère d'impôt juste pour les citoyens.

Ce n'est qu'un premier pas cependant car, à terme, nous savons tous qu'une réforme de la structure du barème de l'impôt est nécessaire. On sait en effet que la progressivité du barème est forte pour les tranches moyennes, et faible pour les plus hautes.

La structure actuelle de l'impôt porte encore en elle, largement, la marque des régimes conservateurs que vous avez incarnés, messieurs de l'opposition. Seulement 24 p. 100 des recettes proviennent en effet des impôts directs, pourcentage notablement insuffisant.

Ainsi, trop d'impôts frappent en « aveugle » les revenus, entraînant en général une surimposition des contribuables modestes. Je citerai par exemple la taxe d'habitation, surnommée « l'impôt des pauvres », qui frappe sans considération de ressources et constitue à ce titre un symbole.

Je mentionnerai aussi tous les régimes d'imposition des non-salariés qu'il conviendrait de rapprocher de celui des salariés pour établir une égalité des citoyens devant l'impôt.

C'est à une imposition au réel qu'il faut aboutir : l'assiette de l'impôt doit être constituée par la totalité des revenus, comme c'est le cas actuellement pour les salariés.

La réforme fiscale que nous devons mettre en chantier doit avoir pour objectif la transparence des revenus et, ainsi la justesse de l'impôt sera atteinte.

Cette réforme, chacun d'entre nous en voit la nécessité. Mais vous l'avez, pendant vingt-cinq ans, messieurs de l'opposition, laissée aux oubliettes.

La fiscalité se trouve en effet au cœur de la lutte des classes. Eh ! oui, on la retrouve ici aussi car les impôts sont le reflet fidèle des rapports de force qui prévalent à un moment donné.

Qui comprendrait parmi les forces sociales qui ont appelé de leurs vœux le succès de la gauche, que la victoire du 10 mai ne se traduise pas notamment par une fiscalité plus juste qui corrige, dans un premier temps, les injustices les plus criantes du système existant et qui, dans un deuxième temps, en modifie profondément les mécanismes dans le sens d'une véritable équité ?

Cette réforme, messieurs, nous la ferons, et nous avons le temps de la mener à terme, à condition de commencer dès aujourd'hui, avec force et tranquillité, à l'image de ce mouvement qui nous a donné la victoire en mai. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Maurice Douset.** Puis-je maintenant poser ma question ?

**M. le président.** Bien que le règlement ne prévoie pas le cas, posez votre question, monsieur Douset ; M. Bêche y répondra.

**M. Maurice Douset.** Monsieur Bêche, vous m'avez mis en cause tout à l'heure en citant mes propos.

**M. Pierre Forgues.** Gentiment !

**M. Jean Combastell.** Drôle de mise en cause !

**M. Maurice Douset.** Ce n'était pas en effet une mise en cause ; vous avez rappelé mes propos.

Comme m'y avait invité M. le ministre, j'ai refait les calculs.

Je maintiens que l'effet de plafonnement du quotient familial ne jouera, d'après mes calculs, qu'à partir de 116 000 francs par part, ce qui fait 58 000 francs pour une demi-part ou un enfant.

Voilà la précision que je voulais fournir, en vous demandant de m'excuser de ne pas avoir fait ces calculs auparavant.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé du budget.

**M. le ministre chargé du budget.** A fausse précision, vraie précision et demie : le plafonnement du quotient familial à 7 500 francs par demi-part — un enfant, représente une demi-part — s'appliquera pour les contribuables mariés, salariés, s'ils ont un enfant à partir de 317 000 francs de revenus ; s'ils ont deux enfants, à partir de 332 000 francs et s'ils ont trois enfants, à partir de 385 000 francs.

Que chacun juge à partir de ces chiffres !

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Richard.

**M. Lucien Richard.** Monsieur le ministre, vous nous présentez votre projet de budget comme un instrument permettant de lutter contre le chômage, l'inflation et de relancer notre économie.

Nous ne pourrions que souscrire au projet de loi des finances qui nous est présenté s'il en était véritablement ainsi. Or, vous ne lutterez pas contre l'inflation et le chômage avec ce budget et la relance — si relance il y a — ne peut être qu'éphémère.

Le peu de temps dont je dispose m'oblige à limiter mon propos à quatre points très précis qui sont : l'impasse budgétaire, les investissements, la relance et l'emploi.

Le projet de loi de finances pour 1982, présenté comme un dispositif anticrise, ne fera, en fait, que l'aggraver.

Le principe de ce budget, semble-t-il, est le suivant : seul un accroissement des dépenses publiques et des charges de l'Etat est en mesure de relancer l'activité économique et de favoriser l'embauche. Cette conception, en d'autres temps et en

d'autres lieux — aux Etats-Unis avec le New-Deal de Roosevelt dans les années 30 et en République fédérale d'Allemagne à la fin des années 60 — a fait ses preuves, mais l'ensemble des nations industrialisées s'en sont résolument détournées au cours des dernières années. L'Italie et la Grande-Bretagne, qui l'ont pratiquée avec détermination, en reconnaissent aujourd'hui l'échec et en paient le prix en termes d'inflation, de chômage et de récession.

On nous répond que la République fédérale d'Allemagne et le Japon ont connu des impasses bien plus fortes que celle qui est prévue pour 1982. Certes, cela est vrai, mais il s'agissait de déficits acceptables, dans une économie prospère à monnaie forte, exportatrice et modernisée, ce qui n'est pas le cas actuellement en France.

Nos principaux partenaires européens, les Allemands en particulier, ont, quant à eux, engagé une politique économique diamétralement opposée à la vôtre et dont la clé est une réduction des dépenses publiques et du déficit budgétaire, ainsi qu'un moindre recours des appels de l'Etat au marché des capitaux. C'est ainsi qu'en 1982 les déficits budgétaires français et allemand seront respectivement de 95 milliards et de 64 milliards de francs et que les dépenses publiques augmenteront en France de 23 p. 100 et en République fédérale d'Allemagne de 4,2 p. 100 seulement.

Comblant 95 milliards de francs de déficit prévisionnel — chiffre qui sera sans doute largement dépassé — suppose un recours, inavoué mais réel, à la création monétaire, donc à la relance de l'inflation. Toute impasse est — a fortiori si elle est considérable — une cause d'inflation.

Bien que les réalités économiques propres à chaque pays ne soient pas systématiquement superposables, on ne peut observer qu'avec une grande inquiétude ces divergences d'appréciation et se demander si le Gouvernement n'est pas en train d'engager la France vers une aggravation sans précédent des difficultés économiques et de l'isoler par rapport à ses principaux partenaires.

Pour nous, les objectifs d'une politique économique sont clairs et se définissent ainsi : réduction du chômage et de la hausse des prix, baisse des taux d'intérêt, relance de l'activité par l'investissement dans les entreprises.

Or, les moyens qui nous sont proposés semblent tout à fait inadéquats en raison des risques considérables qu'ils comportent. Accroître les dépenses publiques signifie que l'Etat intervient davantage dans l'économie, en se donnant pour rôle de transférer des ressources financières et de les concentrer sur les secteurs économiques névralgiques. Il s'ensuit aussi, en contrepartie, que le déficit budgétaire se creuse, que le recours accru à l'emprunt pèse sur les taux d'intérêt, que la fiscalité s'alourdit, que, par conséquent, l'épargne populaire, attirée par les emprunts d'Etat, est moins disponible et que les investissements des chefs d'entreprise seront en régression.

Le volet final du présent projet de budget illustre de façon significative la démarche suivie par le Gouvernement.

Alors qu'il avait été promis, au cours de la campagne électorale présidentielle, que la pression fiscale n'augmenterait pas, celle-ci s'est alourdie de 18 p. 100 en 1982 et étendue.

Une réforme hâtive et partielle du système fiscal français a conduit à établir un impôt sur le patrimoine et l'outil de travail qui est susceptible de décourager les chefs d'entreprise de développer leur capital et qui se superpose à la taxation préexistante des plus-values. Il dissuadera les particuliers d'épargner pour aider l'industrie.

Le seuil au-delà duquel la ponction fiscale dissuade les agents économiques d'investir et de produire davantage risque d'être très rapidement atteint et dépassé. Il est évident à cet égard que le seuil d'exonération concernant l'outil de travail a été fixé à un niveau beaucoup trop bas.

Sincèrement, croyez-vous, monsieur le ministre, que vous incitez les chefs d'entreprise à investir, alors que vous vous préparez à les taxer sur ces mêmes investissements transformés en outils de travail ?

Je note également que la relance, qui doit se traduire par une croissance du P.I.B. de 3,3 p. 100, est fondée sur un accroissement de la demande et non pas de l'offre. Les dangers de cette méthode sont bien connus : toute relance par la demande, après une période favorable, profite surtout aux entreprises étrangères, en raison d'une augmentation des importations, et aggrave l'inflation. Une nouvelle perte de capitaux s'amorce, avec diminution de l'investissement et reprise du chômage. On peut, à titre d'exemple, citer la Grande-Bretagne travailliste, entre 1965 et 1975.

La relance suppose également l'accroissement de la consommation intérieure à laquelle les entreprises ne seront pas en

mesure de faire face, parce qu'elles auront réduit leurs stocks et stoppé l'embauche et les investissements. Un déficit considérable du commerce extérieur est d'ores et déjà prévisible pour l'année prochaine.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, mon cher collègue, vous avez dépassé votre temps de parole de deux minutes.

**M. Lucien Richard.** Je conclus.

En fait, en acceptant une impasse considérable, vous ne pourrez éviter la reprise de l'inflation et la création de monnaies sans contreparties réelles. En maintenant des taux d'intérêt élevés, en multipliant les impositions et les charges, vous dissuaderez l'initiative privée, car il n'est pas possible de prétendre assurer la croissance sans un minimum de bénéfices ; les investissements — qui en dépendent — seront donc stoppés.

En fait ce budget est — je le dis avec regret mais avec conviction — un handicap nouveau pour l'économie française, car on ne lutte pas contre le chômage en décourageant les investisseurs. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Josselin.

**M. Charles Josselin.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, on parle souvent de la difficulté qu'éprouveraient les différentes formations de cette assemblée à se couler dans leur nouveau rôle.

J'observe que l'opposition, une fois de plus, a critiqué nos propositions. Déjà dans le passé, lorsqu'elle était au pouvoir, incapable de proposer, elle les condamnait. A cet égard, elle n'a pas changé. Nous non plus, puisque nous continuons à en formuler à la nuance près que cette fois elles seront adoptées, puisque la majorité du peuple l'a voulu.

Pour celui qui à l'automne 1974 présentait, au nom de l'ensemble des partis de gauche, un contre-plan fiscal qui comportait déjà un impôt sur la fortune...

**M. Adrien Zeller.** Et la suppression de l'avoir fiscal !

**M. Charles Josselin.** Soyez patient, monsieur Zeller, cela viendra.

... une modification du barème de l'impôt sur le revenu, un aménagement du quotient familial, c'est une très grande satisfaction de constater que, cette fois enfin, tous ces points que nous estimons fondamentaux, parce qu'ils correspondaient à l'idée que nous nous faisons de la justice sociale, vont devenir réalités.

Nous agissons ainsi non pas par souci de revanche — nous aurions pourtant quelques raisons de le faire — mais bien plutôt parce que la justice sociale est aussi un élément de cohérence économique. A l'évidence, l'effort sera nécessaire. Or cet effort auquel il faut appeler tous les Français serait une monstrueuse imposture s'il n'était précédé de la mise en œuvre d'une réelle solidarité.

M. Zeller, tout à l'heure, parlait de la nécessité d'une politique des revenus. Nous en sommes conscients.

**M. Adrien Zeller.** Merci.

**M. Charles Josselin.** Mais il ne faut pas mettre la charrue devant les boeufs ! Car, aujourd'hui, demander la rigueur — sous-entendue l'austérité — à ceux qui la subissent depuis si longtemps sans remettre « la pendule de la justice sociale à l'heure », est impossible et vous le savez bien.

Sans doute, ces mesures sont-elles encore insuffisantes. Personnellement, j'aurais souhaité qu'on aille plus loin dans la voie de la solidarité, monsieur le ministre — j'ai eu l'occasion de m'en expliquer avec vous — en appelant à l'effort certaines catégories socio-professionnelles, voire certaines tranches de contribuables et que l'on garde un plafond d'exonération moins élevé pour l'impôt de solidarité. Quand il s'agit de mobiliser et d'appeler à l'effort, mieux vaut qu'il y ait plus de personnes concernées. Mais il faut aussi, outre ces mesures, prendre en compte celles qui ont déjà été prises dans le collectif, et celles qui viendront, concernant notamment les allocations familiales, l'allocation logement qui seront augmentées de 50 p. 100 en deux exercices. Il faut convenir qu'il s'agit là d'un effort immense de solidarité.

Sans doute, les recettes prévues ne seront-elles pas suffisantes pour répondre à l'effort de relance que la situation du pays appelle et qui justifie cette impasse de 95 milliards de francs. A M. Soisson qui s'interrogeait à propos de la différence entre l'impasse active et l'impasse passive, je répondrai de manière un peu plaisante, j'en conviens, que l'impasse passive, est celle qui vous y enfonce et l'impasse active est celle qui permet de s'en sortir.

Quand nous voyons à quoi cet effort fiscal et cette impasse budgétaire seront utilisés, nous ne pouvons qu'approuver. Car nous savons bien que, sur les 18 milliards de francs d'aide directe à l'emploi, cette augmentation de 45 p. 100 servira d'abord à la création d'emplois publics et à un nouveau partage du travail, par un transfert au profit des jeunes de façon — et c'est le bon sens qui commande — à payer des retraités plutôt que des chômeurs.

Mais il faut, c'est vrai, que cette lutte pour l'emploi soit relayée par la relance de l'économie. A cet égard, monsieur le ministre, mon sentiment est que la réussite dépendra de l'adhésion de l'ensemble des acteurs de l'économie, notamment des entrepreneurs. En ce qui les concerne, je ne suis pas pessimiste. Je ne crois pas que les entrepreneurs soient des suicidaires. Ils préfèrent la vie à la mort de l'entreprise. Ils seront, j'en suis sûr, sensibles à l'augmentation considérable des aides à l'industrie : plus de 54 p. 100. Un représentant de l'opposition — M. Gantier je crois — a estimé que la réduction du programme nucléaire entraînerait une baisse de la commande publique. J'observe que les autorisations de programmes pour les investissements civils augmentent de 30,7 p. 100 et que le bâtiment et les travaux publics seront amplement servis puisque les crédits en faveur du logement augmentent de 34 p. 100. A l'évidence il y a là mauvaise analyse et procès d'intention.

Puis-je, monsieur le ministre, souhaiter que les prêts pour l'accession à la propriété échappent à la viscosité habituelle qui fait qu'entre le moment où les décisions sont prises et celui où elles sont appliquées, un délai trop long s'écoule souvent ?

Puis-je aussi souhaiter qu'on revoie assez rapidement le plafond des ressources pour l'obtention de ces prêts, car nous savons aujourd'hui — d'autres l'ont souligné — que le bâtiment, en particulier, connaît des moments difficiles ?

**M. François Grussenmeyer.** Très bien !

**M. Charles Josselin.** Je crois que c'est M. Soisson qui a déclaré que ces aides à l'industrie ne seraient pas sélectives. Mais c'est oublier d'abord que les prêts du F.D.E.S. — sept milliards de francs — seront attribués à des secteurs prioritaires que seront l'informatique, les filières se rapportant aux énergies nouvelles, la filière du bois, la recherche biologique.

Et puis il a les nationalisations.

Vous n'avez pas compris que l'une des raisons — parmi toutes celles qui ont été évoquées — des nationalisations est notre souci d'arriver à un développement sélectif des secteurs qui nous paraissent correspondre aux besoins du pays.

Monsieur le ministre, pour obtenir vraiment l'adhésion de ces chefs d'entreprise, vous le savez bien, les autres réformes auxquelles vous réfléchissez déjà — et je pense à la réforme de la fiscalité, à la réforme de la taxe professionnelle, à la réforme du calcul des charges sociales...

**M. Adrien Zeller.** Très bien !

**M. Charles Josselin.** ... sont nécessaires. Je sais que vous y songez.

**M. Adrien Zeller.** Avec quel argent ?

**M. Guy Bêche.** Le vôtre, monsieur Zeller !

**M. Jean Oehler.** Le produit de l'impôt sur votre patrimoine !

**M. Charles Josselin.** Il faudra le plus rapidement possible mettre en place ces différentes réformes.

Les agriculteurs vous seront aussi nécessaires. L'examen du budget de l'agriculture nous fournira l'occasion d'en reparler ; je n'insiste pas. Je souhaite simplement que l'on se souvienne qu'ils ont eux aussi un rôle décisif à jouer en matière d'emploi et qu'il faut que les réformes annoncées, création de nouveaux offices par exemple, soient mises en place le plus vite possible pour qu'ils participent eux aussi à cet effort de solidarité avec les autres mais aussi entre eux.

Et puis, il y a les collectivités locales.

Monsieur le ministre, vous avez demandé — et il était normal qu'il en soit ainsi, surtout après le fantastique mouvement de décentralisation auquel nous nous sommes attaqués au mois de juillet — non seulement plus de liberté pour les collectivités locales mais aussi plus de responsabilités. Elles ont un rôle énorme à jouer dans cette bataille pour l'emploi.

Mais la question de leurs moyens est d'ores et déjà posée. S'il est vrai que la dotation globale de fonctionnement, dès lors qu'on y ajoute les aides déjà votées lors du collectif de juillet en matière culturelle et pour le logement des instituteurs par exemple, augmente de façon satisfaisante, il est vrai aussi que

s'impose la réforme de la fiscalité locale pour que les collectivités locales puissent demander plus à leurs contribuables, mais avec plus de justice.

Je voudrais enfin vous interroger sur une question qui préoccupe nombre d'élus locaux, je veux parler des difficultés qu'éprouvent les collectivités locales pour accéder au marché financier. Elles ont des programmes en cours, elles sont prêtes à faire travailler les entreprises, mais encore faudrait-il qu'elles puissent disposer de ressources, sans lesquelles, malgré leur bonne volonté, elles auront du mal à accompagner l'effort auquel vous les appelez.

Nous avons conscience des difficultés qui nous attendent tous, mais je crois que les Français sont prêts à mobiliser leurs énergies pour les vaincre. M. Zeller plaisantait sur la foi des charbonniers socialistes. On peut lui répondre que les charbonniers socialistes sont très nombreux, que leur pouvoir de contagion est redoutable et que la foi, après tout, a déjà soulevé une montagne d'indifférence, a déjà bousculé la léthargie dans laquelle la droite, en vingt-trois années de pouvoir, avait plongé les Français.

Cette foi-là peut nous aider à gagner la bataille de l'emploi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Tranchant.

**M. Georges Tranchant.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget pour 1982 correspond à l'incohérence, au non-respect des engagements électoraux et au double discours tenu par les représentants du nouveau régime socialiste.

En effet, on ne peut vouloir à la fois instaurer le socialisme en éliminant de façon irréversible les bases du système économique libéral...

**M. Jean-Pierre Belligand.** Capitaliste !

**M. Georges Tranchant.** ... et, dans le même temps, en attendre les bienfaits pour lutter contre le chômage, l'inflation et augmenter de plus de 3 p. 100 le produit national brut de la France.

Ce projet de budget ainsi que d'autres mesures prises récemment sonnent le glas de la compétitivité des entreprises françaises, c'est-à-dire du fondement même de leur existence.

**M. Guy Bêche.** Vous verrez dans quelques jours !

**M. Georges Tranchant.** Quel crédit doivent accorder ceux qui devraient embaucher et investir, aux incantations d'un Premier ministre, chef de guerre contre le chômage, alors que les dirigeants de son propre parti menacent et accusent de trahison ces mêmes responsables d'entreprises qualifiés de « bourgeois capitalistes ».

**M. Guy Bêche.** Vous parlez de Moussa !

**M. Jean-Pierre Belligand.** Cela vous gêne !

**M. Georges Tranchant.** Oui, cela me gêne car je suis un chef d'entreprise ! Cela me gêne beaucoup !

Monsieur le ministre, puisque dans l'exposé des motifs de votre projet, vous faites référence à la gauche et à la droite françaises, marquant dans le cadre même du budget la coupure entre la bonne moitié des Français et les autres, que vous stigmatisez, pourquoi ne pas être honnête en avouant que le nouveau régime de gauche ne veut plus des chefs d'entreprise, mais que, pour le moment, il ne peut s'en passer car ils sont encore, provisoirement, les seuls capables de créer les richesses nécessaires pour ne pas faire des Français un peuple d'assistés ?

Le projet de budget pour 1982 trahit vos engagements politiques socialistes en créant un impôt sur les actifs d'entreprise, le sacro-saint outil de travail auquel il ne fallait pas toucher, le temps de la campagne électorale, bien entendu.

Vous trouvez « socialement juste » aux yeux de vos électeurs d'imposer l'outil de travail et le patrimoine des Français, bien que celui-ci ait été constitué après paiement de l'impôt. Au contraire, l'autre moitié, libérale, des Français considère comme profondément immoral de spolier ceux qui ont économisé une vie durant plutôt que de dépenser leur gain.

Comment un possesseur d'entreprise qui, depuis trente ans, n'a touché que son salaire, sans jamais distribuer de dividendes pour pouvoir investir et faire grandir l'outil de travail, va-t-il pouvoir s'acquitter de l'impôt sur le patrimoine avec des liquidités personnelles qu'il n'a pas ?

Dans quel état d'esprit sera-t-il lorsque, avec lucidité, il verra la fiscalité déraisonnable que vous proposez rendre exsangue sa trésorerie et orienter ses résultats vers des pertes d'exploitation sans que, pour autant, il échappe à l'impôt sur l'outil de travail, alors que celui-ci est devenu invendable? Il devra alors comprendre que le régime socialiste ne veut plus de lui, puisqu'il prend toutes les mesures nécessaires pour le faire disparaître. Ce n'est pas avec une telle politique que « l'entreprise France » pourra survivre à la guerre économique mondiale.

Quels que soient les talents oratoires déployés pour accuser vos prédécesseurs ou les procès d'intention assortis de menaces à l'encontre de ceux qui dénoncent les effets catastrophiques pour la France du programme socialo-communiste, vous n'échapperez pas aux dures réalités économiques, car les chiffres, monsieur le ministre, n'ont aucune idéologie politique, de droite ou de gauche. Ces mêmes chiffres font état d'une augmentation des faillites de 25 p. 100 depuis l'avènement du socialisme en France.

**M. Guy Bêche.** Allons donc!

**M. Georges Tranchent.** Le taux d'inflation n'a fait que croître au cours des six derniers mois, avec une telle ampleur que vos amis communistes ont cessé de mentionner l'indice C. G. T. qui, précédemment, était toujours plus élevé que l'indice officiel. (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Votre budget prélève dix milliards de francs sur 1 500 000 entreprises françaises pour financer des emplois publics improductifs, dont la collectivité devra supporter la charge pendant toute la carrière des 61 000 nouveaux fonctionnaires qui viendront lourdement peser sur ce qui restera, après votre action, du secteur productif français.

L'ampleur du déficit est à la mesure des illusions et de l'incohérence dont font preuve les inspireurs de ce budget. Les 95 milliards prévus se solderont en réalité, compte tenu de la conjoncture, par plus de 130 milliards. Que sont devenus dans votre projet les 25 milliards d'économies budgétaires souhaités par le ministre de l'économie et des finances lui-même? Ils ont disparu.

Votre dette publique augmentera de 1981 à 1982 dans une proportion de 42 p. 100, passant de 38 milliards à 54 milliards. Comment l'Etat pourra-t-il faire face à une telle progression des amortissements d'emprunt sans avoir recours à la planche à billets ou à l'émission de bons du Trésor auxquels, par ailleurs, il s'attache à enlever tout attrait fiscal?

C'est un budget de découragement de l'initiative privée et de frein de la compétitivité que vous proposez; la taxation des frais généraux à 30 p. 100 pénalise les entreprises les plus dynamiques. La majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu de 1981 pour financer le chômage n'est pas « socialement juste » car elle écarte de la « solidarité » nationale qui vous est si chère les fonctionnaires qui ne cotisent pas.

Les majorations exceptionnelles qui se multiplient, ajoutées au plafonnement du quotient familial, sans tenir compte de l'avoir fiscal, aboutissent à créer de véritables tranches d'imposition supplémentaires mettant un grand nombre de contribuables salariés dans l'impossibilité de rembourser leurs emprunts.

La réduction des déductions sur les revenus fonciers, s'ajoutant à l'impôt sur le patrimoine, créera de graves difficultés dans l'industrie du bâtiment.

Tout a été mis en œuvre dans ce projet de loi de finances pour 1982 pour alourdir le prélèvement de redistribution du produit national brut de la France et le rapprocher du seuil fatidique de 50 p. 100 à partir duquel une nation bascule dans une économie socialiste, ce qu'à l'évidence recherche le nouveau régime.

Enfin, votre budget va à l'encontre de la politique des grandes nations industrialisées et des décisions du sommet d'Ottawa auquel participait le chef de l'Etat; il contribue à isoler la France de ses partenaires économiques les plus indispensables à sa prospérité. Il sera un élément déterminant de l'augmentation du chômage et de l'inflation dont votre régime socialiste portera seul toutes les responsabilités.

Pour conclure, avec les Français libéraux, je dénonce votre action contre les intérêts de notre pays; l'opposition défendra avec toute son énergie « l'entreprise France », elle ne votera pas le budget de déclin que vous lui proposez. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** La France n'est pas une entreprise, mais une nation!

**M. le président.** La parole est à M. Benetière.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Monsieur le ministre, la première partie du projet de loi de finances pose en termes nouveaux le problème de la fiscalité et de la contribution de chaque Français en fonction de son potentiel contributif qui procède à la fois de ses revenus et de son patrimoine.

**M. Guy Bêche.** Très bien.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Dans le cadre de cette volonté gouvernementale d'équité et de solidarité, quel est le sort réservé aux agricultrices et aux agriculteurs? Les mesures annoncées ont suscité, en agriculture comme ailleurs, un certain nombre de réactions.

L'article 13, qui prévoit une réduction des déductions forfaitaires applicables aux revenus fonciers et la disposition supprimant le régime de détaxation des carburants agricoles ont pu être interprétés par certaines organisations comme une remise en cause d'un acquis. Mais c'est surtout l'impôt sur la fortune qui a suscité les émois et les craintes les plus vives dans une partie du monde agricole, et ce climat a été entretenu par des publications qui s'adressent, de près ou de loin, aux agriculteurs. En effet, cet impôt sur la fortune n'allait-il pas infliger un handicap nouveau à une catégorie sociale dont le revenu a baissé depuis huit ans, et accélérer encore une évolution, qui s'est traduite, depuis des décennies, par l'élimination de nombreux agriculteurs, l'aggravation des niveaux de vie de beaucoup de familles agricoles et la récession, voire la désertification des régions rurales les plus défavorisées?

Il est nécessaire, monsieur le ministre, que vous donniez rapidement les précisions qui sont attendues sur l'impact réel de cet impôt pour l'ensemble du monde agricole. Car ceux qui ont mené ou soutenu, pendant des années, une politique de liquidation à l'égard de la petite agriculture se sont fait, ces jours derniers, les champions de la défense de l'ensemble des agriculteurs, qui, selon eux, seraient menacés par la nouvelle disposition fiscale.

Après avoir dénoncé l'hypocrisie de ces prophètes de malheur, il me paraît cependant nécessaire, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur les répercussions que pourrait avoir une fiscalité qui ne prendrait pas en compte certaines spécificités de l'activité agricole et qui serait en contradiction avec la politique qu'il convient de mener si l'on veut que l'agriculture reste un secteur d'activité dynamique et exportateur.

Un élément déterminant de l'endettement des agriculteurs, et donc de la « fragilisation » de leur entreprise et du faible niveau de vie de leur famille, est lié à l'acquisition, souvent indispensable, du foncier qui constitue l'outil de travail de base.

La spéculation foncière qui s'est développée au cours des dernières années résulte souvent de la concurrence que se livrent les agriculteurs en se jétant sur les terres disponibles pour se procurer un outil de travail suffisant et obtenir une productivité satisfaisante.

L'impôt sur la fortune ne risque-t-il pas d'inciter les propriétaires bailleurs à rechercher des placements plus rentables, si les terres qu'ils cèdent à bail ne doivent pas bénéficier des mesures que vous accordez, par l'article 3, à ceux qui peuvent se prévaloir du seuil d'imposition de 5 millions de francs au titre des biens professionnels?

Les propriétaires qui considèrent leur « foncier » non comme un bien spéculatif mais comme un bien professionnel, c'est-à-dire qui mettent effectivement à la disposition des agriculteurs un véritable outil de travail disponible pour vingt années ou plus, devraient pouvoir bénéficier de ce seuil d'imposition. Si cette condition est remplie, il y aura effectivement compatibilité entre équité fiscale et politique agricole réaliste, et l'impôt sur la fortune, devenant un impôt incitateur pour les baux de carrière, sera salué comme un acquis positif par de nombreux fermiers et métayers.

Un autre élément déterminant dans l'activité agricole et le cycle de production pose également problème quant à la mise en œuvre de l'impôt sur la fortune : c'est celui des stocks. Vous savez, monsieur le ministre, que sont comptabilisés en termes de stocks en agriculture des éléments qui doivent rester plusieurs années sur l'exploitation pour parvenir au stade de produits finaux commercialisables qui constituent en fait des biens de production. Dans ces conditions, il semble que les spécificités de l'investissement et du stockage doivent recevoir des traitements particuliers. Or les entreprises d'import-export, par exemple, qui réalisent des chiffres d'affaires élevés et de fortes marges bénéficiaires avec un très faible patrimoine immobilisé, seront bien moins frappées par l'impôt sur la fortune que les entreprises agricoles. Cela d'autant plus que certaines entre-

prises agricoles doivent réaliser des investissements très lourds et non amortissables. Il en va ainsi du foncier, dont j'ai déjà parlé, et du bétail.

J'ai conscience, monsieur le ministre, que ces réserves ne visent pas directement l'impôt sur la fortune qui figure au budget de 1982. En effet, la comptabilisation des stocks et, plus généralement, le traitement des biens et des produits à prendre en compte dans la fiscalité applicable à l'agriculture ont posé des problèmes que le Gouvernement précédent a refusé de résoudre au nom de ses intérêts électoraux. Les contradictions et les incohérences de la politique fiscale du Gouvernement précédent dans ce secteur n'avaient d'égaux que les contradictions et les incohérences de sa politique fiscale globale. On saisit mieux ainsi que les gouvernements passés considéraient que le monde agricole constituait une masse de manœuvre utilisable pour les combats électoraux difficiles. En effet, on sait depuis dix ou quinze ans que la sous-estimation des revenus agricoles est de l'ordre de 80 ou 85 p. 100.

**M. Guy Bêche.** C'est vrai !

**M. Jean-Jacques Benetière.** Et le conseil des impôts a donné en 1975 des chiffres très précis sur la sous-imposition des revenus agricoles.

**M. Guy Bêche.** Il faut préciser qu'ils ont été mal exploités !

**M. Jean-Jacques Benetière.** En fait, la politique fiscale et la politique d'aide aux revenus des agriculteurs étaient devenues pour les gouvernements passés un des points forts d'une politique électoraliste. D'un autre côté, la politique des prix et la politique des financements à taux bonifiés apportaient des rentes de situation aux grosses entreprises du Bassin parisien qui pouvaient continuer à dégager des bénéfices et à soutenir des revendications professionnelles sous le couvert de l'unité du monde agricole.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, et sur l'ensemble du Gouvernement, pour mettre fin à ces hypocrisies et pour sortir de ces incohérences.

Ce que demande, me semble-t-il, la grande majorité des agriculteurs mais aussi des travailleurs de ce pays, c'est une politique fiscale équitable pour tous. La seule politique agricole valable, c'est une politique au service de l'emploi, au service de l'investissement et d'une distribution plus équitable des revenus. Il est clair aussi qu'une nouvelle politique fiscale doit être mise en place et que nous attendons de vous, monsieur le ministre que, dans la réforme que vous avez annoncée, une juste place soit donnée aux agriculteurs. Si cette politique fiscale est équitable, elle correspondra aux intérêts de la grande majorité du monde agricole. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 28 octobre 1981 à zéro heure cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

### COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE  
POUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1981

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mardi 27 octobre 1981 et le Sénat dans sa séance du même jour, cette commission est ainsi composée :

#### Députés.

Membres titulaires.	Membres suppléants.
M <sup>me</sup> Denise Cacheux.	MM. Jacques Badet.
MM. Paul Chomat.	Jean Jarosz.
Henry Delisle.	Pierre Messmer.
René Drouin.	Yvon Tondon.
Jean-Paul Durieux.	Jean-Louis Dumont.
M <sup>me</sup> Colette Goeriot.	Umberto Battisti.
M. Jean-Louis Masson.	Pierre Bernard.

#### Sénateurs.

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Edouard Bonnefous.	MM. Joseph Raybaud.
Maurice Blin.	Jean-Pierre Fourcade.
René Tomasini.	Geoffroy de Montalembert.
Jacques Descours-Desacres.	Richard Pouille.
Jean Cluzel.	André Fosset.
Henri Duffaut.	Paul Jargot.
Pierre Perrin.	Tony Larue.

#### Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 27 octobre 1981.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au samedi 7 novembre 1981 inclus :

**Mardi 27 octobre 1981**, soir (vingt et une heures trente), **mercredi 28 octobre 1981**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et soir (vingt et une heures trente), **jeudi 29 octobre 1981** :

Matin (neuf heures trente) :

Suite de la discussion générale et de la première partie du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450-470).

Après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Vote sans débat :

Du projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention sur la sécurité sociale du 28 février 1952 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco (n° 91-463) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant le Gouvernement à approuver l'accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel (n° 83-464).

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1981.

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450-470).

A dix-neuf heures :

Présentation audiovisuelle du budget 1982, dans la salle du troisième sous-sol, 101, rue de l'Université.

**Vendredi 30 octobre 1981**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente), **samedi 31 octobre 1981**, matin (neuf heures trente) et après-midi (quinze heures), **lundi 2 novembre 1981**, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente), **mardi 3 novembre 1981**, matin (neuf heures trente), après midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente), **mercredi 4 novembre 1981**, matin (neuf heures trente) :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450-470).

Après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement et soir (vingt et une heures trente) :

Lecture définitive du projet de loi de finances rectificative pour 1981.

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450-470).

**Jeudi 5 novembre 1981**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450-470-471 à 475) :

Consommation ;  
Commerce et artisanat ;  
Départements et territoires d'outre-mer.

**Vendredi 6 novembre 1981**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Agriculture et B. A. P. S. A.

**Samedi 7 novembre 1981**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Postes, télécommunications et télédiffusion ;  
Transports ;  
Plan et aménagement du territoire.

Le calendrier modifié de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 est annexé ci-après.

#### Calendrier modifié de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982.

Les discussions en italique feront l'objet d'une procédure en deux phases, l'une consacrée aux interventions d'ordre général, l'autre aux questions des députés et aux réponses du Gouvernement :

	Temps d'organisation (1).
<b>Jeudi 5 novembre 1981</b> (matin, après-midi et soir) :	
Consommation .....	1 h 10
Commerce et artisanat .....	2 h 05
Départements et territoires d'outre-mer.....	3 h 35
<b>Vendredi 6 novembre 1981</b> (matin, après-midi et soir) :	
<i>Agriculture et B. A. P. S. A.</i> .....	7 heures.
<b>Samedi 7 novembre 1981</b> (matin, après-midi et soir) :	
Postes et télécommunications.....	2 heures.
Transports G.....	4 h 30
<i>Plan et aménagement du territoire.</i> .....	2 heures.
<b>Lundi 9 novembre 1981</b> (matin, après-midi et soir) :	
<i>Mer</i> .....	1 h 50
Anciens combattants .....	2 h 25
<i>Education nationale</i> .....	5 h 50

**Mardi 10 novembre 1981** (matin, après-midi et soir) :

*Education nationale (suite)* .....
 2 h 30 || Environnement ..... | 3 h 15 |
| *Solidarité nationale* ..... |  |

**Jeudi 12 novembre 1981** (matin, après-midi et soir) :

*Urbanisme et logement* .....
 3 h 15 || Formation professionnelle ..... | 1 h 25 |
| Légion d'honneur et ordre de la Libération.... | 0 h 25 |
| Justice ..... | 2 h 30 |

**Vendredi 13 novembre 1981** (matin, après-midi et soir) :

Fonction publique .....
 1 h 35 || Travail ..... | 2 h 50 |
| Défense et service des essences..... | 4 h 30 |

**Samedi 14 novembre 1981** (matin, après-midi et soir) :

Défense (suite) .....
 1 h 15 || *Budget, Imprimerie nationale et taxes parafiscales* ..... | 0 h 45 |
| Charges communes ..... | 4 h 05 |
| Industrie et énergie ..... |  |

**Lundi 16 novembre 1981** (matin, après-midi et soir) :

*Services économiques et financiers, comptes spéciaux du Trésor, monnaies et médailles*.....
 1 heure. || Santé ..... | 2 h 55 |
| Communication et radiotélévision..... | 2 h 40 |

**Mardi 17 novembre 1981** (matin, après-midi et soir) :

Intérieur et décentralisation.....
 2 h 55 || Culture ..... | 2 h 15 |
| Premier ministre, droits de la femme, rapatriés (services divers, S. G. D. N., Conseil économique et social, *Journal officiel*, relations avec le Parlement) ..... | 3 heures. |

**Mercredi 18 novembre 1981** (matin, après-midi et soir) :

Premier ministre (*suite*) .....
 1 h 30 || Commerce extérieur ..... | 5 h 05 |
| Relations extérieures, affaires européennes et coopération ..... |  |

**Jeudi 19 novembre 1981** (matin, après-midi et soir) :

Recherche et technologie.....
 2 heures. || Temps libre, tourisme, jeunesse et sports..... | 3 h 55 |

**Vendredi 20 novembre 1981** (jusqu'à minuit, matin, après-midi et soir) :

Articles non rattachés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.

(1) Les temps initiaux ont été réduits de 20 p. 100.

## Liste des rapporteurs du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450).

	Reporteurs spéciaux de la commission des finances.	Reporteurs des commissions saisies pour avis.
<b>I. — DÉPENSES CIVILES</b>		
a) Budget général.		
Agriculture :		
Dépenses ordinaires .....	Yves Tavernier .....	Charles Pistre (production et échanges).
Dépenses en capital .....	Martin Malvy .....	Roland Huguet (production et échanges).
Anciens combattants .....	Jean-Louis Dumont .....	Jean Falala (affaires culturelles).
Commerce et artisanat .....	.....	Jean-Pierre Destrade (production et échanges).
Commerce .....	Germain Sprauer.	
Artisanat .....	René Souchon.	
Commerce extérieur (fascicule budgétaire : Economie et finances : services économiques et financiers).	Paul Chomat .....	Jean-Jacques Barthe (affaires étrangères).
Communication (fascicule budgétaire : Services du Premier ministre, services généraux) :		Alain Mayoud (production et échanges).
Communication .....	Pierre Forgues .....	Jean-Michel Boucheron (Charente) (affaires culturelles).
Radiotélévision .....	.....	Alain Bocquet (affaires culturelles).
Consommation (fascicules budgétaires : Economie et finances : services économiques et financiers. — Agriculture).	Serge Beltrame .....	Maurice Cornette (production et échanges).
Culture .....	Jean-Paul Planchou .....	Rodolphe Pesce (affaires culturelles).
Départements et territoires d'outre-mer .....	Maurice Pourchon .....	Maurice Doussset (production et échanges).
Départements d'outre-mer .....	.....	Philippe Séguin (lois constitutionnelles).
Territoires d'outre-mer .....	.....	René Rouquet (lois constitutionnelles).
Régime social .....	.....	Laurent Cathala (affaires culturelles).
Economie et finances :		
Charges communes .....	Jean-Pierre Balligand.	
Services économiques et financiers .....	Parfait Jans.	
Budget .....	.....	
Education nationale .....	.....	Bernard Derosier (affaires culturelles)
Enseignement primaire et secondaire .....	François Mortelette .....	Jacques Bruhnes (affaires culturelles).
Enseignement supérieur .....	Gilbert Gantier.	
Universités .....	.....	Jacques Santrot (affaires culturelles)
Enseignement technique .....	.....	Jean-Paul Fuchs (affaires culturelles).
Education physique et sportive .....	.....	Jean-Hugues Colonna (affaires culturelles).
Environnement .....	René Rieubon .....	Etienne Pinte (affaires culturelles).
Formation professionnelle (fascicule budgétaire : Services du Premier ministre, services généraux).	Michel Berson .....	René La Combe (production et échanges).
Industrie .....	Claude Germon .....	Antoine Gissingier (affaires culturelles).
Energie .....	Alain Rodet .....	André Billardon (production et échanges).
Intérieur et décentralisation .....	André Laignel.	Albert Chaubard (production et échanges).
Administration générale et collectivités locales .....	.....	Claude Wolff (lois constitutionnelles).
Sécurité .....	.....	Bertrand Dejanoe (lois constitutionnelles).
Justice .....	Jean Natiez	
Administration centrale et services judiciaires .....	.....	Guy Duconolé (lois constitutionnelles).
Administration pénitentiaire et éducation surveillée .....	.....	Jean-Pierre Michel (lois).
Mer .....	Albert Denvers .....	André Duroméa (production et échanges).
Plan et aménagement du territoire .....	Dominique Taddei .....	Robert de Caumont (production et échanges).
Recherche et technologie .....	Michel Charzat .....	Robert Chapuis (production et échanges).
Recherche .....	.....	Jean-Pierre Sueur (affaires culturelles).

	Rapporteurs spéciaux de la commission des finances.	Rapporteurs des commissions saisies pour avis.
<b>Relations extérieures</b> .....		Jacques Mellick (affaires étrangères).
Services diplomatiques et généraux.....	Charles Josselin.	
Affaires européennes .....	Pierre Méhaignerie.	
Coopération et développement.....	Alain Vivien .....	André Bellon (affaires étrangères).
Relations culturelles, scientifiques et techniques.....		Xavier Denau (affaires étrangères).
		André Delchède (affaires culturelles).
<b>Services du Premier ministre :</b>		
Services généraux .....	Jean Anciant.	
Droits de la femme .....	Emmanuel Hamel .....	Mme Ghislaine Toutain (affaires cultu- relles).
		Mme Françoise Gaspard (lois constitu- tionnelles).
Fonction publique .....	Raymond Douyère .....	Gérard Collomb (affaires culturelles).
Rapatriés .....	Gérard Bapt .....	Jacques Huyghues des Etages (défense nationale).
Relations avec le Parlement.....	Edmond Alphandery.	
Secrétariat général de la défense nationale.....	Henri de Gastines .....	Louis Lareng (affaires culturelles).
Conseil économique et social.....	Michel Barnier.	
<b>Santé (fascicule budgétaire : Solidarité nationale - Santé - Travail)</b> (Voir aussi Solidarité nationale, section commune.)	Daniel Benoist .....	
<b>Solidarité nationale - Santé - Travail - Section commune.....</b>	Jean-Paul de Rocca Serra.	Joseph Legrand (affaires culturelles).
	Daniel Benoist .....	Jean-Michel Belorgey (affaires cultu- relles).
<b>Solidarité nationale (fascicule budgétaire : Solidarité nationale - Santé - Travail).</b>		Henri Bayard (affaires culturelles).
Population immigrée .....		Jean Laborde (affaires culturelles).
Famille et population.....		Louis Besson (affaires culturelles).
Personnes âgées .....		Michel Sainte-Marie (affaires cultu- relles).
Handicapés .....		
<b>Temps libre</b> .....	Hervé Vouillot.	Jean Bégault (production et échanges).
Section commune, loisir social. Education populaire et acti- vités en pleine nature.	Claude Wilquin.	
Jeunesse et sports.....	Jean de Préaumont .....	
Tourisme .....		
<b>Transports :</b>		
Section commune .....	François d'Aubert.	
Transports intérieurs .....	Roland Carraz .....	Alain Chénard (production et échanges).
Aviation civile. — Météorologie.....	Robert-André Vivien .....	Claude Labbé (production et échanges).
<b>Travail (fascicule budgétaire : Solidarité nationale - Santé - Tra- vail).</b>	Dominique Frelaut .....	Michel Coffineau (affaires culturelles).
(Voir aussi Solidarité nationale, section commune.)		
<b>Urbanisme et logement</b> .....	Guy Lengagne .....	Mme Annette Chepy-Léger (production et échanges).
Logement social .....		Pierre Godefroy (affaires culturelles).
<b>b) Budgets annexes.</b>		
<b>Essences</b> .....	Michel Inchauspé .....	Pierre Mauger (défense nationale).
<b>Imprimerie nationale</b> .....	Philippe Mestre.	
<b>Journaux officiels</b> .....	Michel Barnier.	
<b>Légion d'honneur Ordre de la Libération.....</b>	Roger Fossé.	
<b>Monnaies et médailles</b> .....	Michel Noir.	
<b>Postes, télécommunications et télédiffusion</b> .....	Alain Bonnet .....	Jean Jarosz (production et échanges).
<b>Prestations sociales agricoles</b> .....	Roland Mazoin .....	Francis Geng (affaires culturelles).
		Emile Bizet (production et échanges).
<b>c) Divers.</b>		
<b>Comptes spéciaux du Trésor</b> .....	Jean-Pierre Balligand.	
<b>Taxes parafiscales</b> .....	Parfait Jans.	
<b>II. — DÉPENSES MILITAIRES</b>		
<b>Défense</b> .....	Jean-Yves Le Drian.	Jacques Huyghues des Etages (défense nationale)
Politique de défense de la France .....		Pierre Mauger (défense nationale).
Section commune .....		Jean Combasteil (défense nationale).
Section Forces terrestres .....		Pierre Dabeziea (défense nationale).
Section Marine .....		Loïc Bouvard (défense nationale).
Section Air .....		Robert Aumont (défense nationale).
Section Gendarmerie .....		

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral  
des deux séances du mardi 27 octobre 1981.

1<sup>re</sup> séance : page 2603 ; 2<sup>e</sup> séance : page 2619.

#### ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15  Téléphone ..... } Renseignements: 375-62-31 Administration: 578-61-39  TELEX ..... 201176 F DIRJO PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
	<b>Assemblée nationale :</b>			
	Débats :			
03	Compte rendu.....	72	300	
33	Questions .....	72	300	
07	Documents .....	390	720	
	<b>Sénat :</b>			
05	Débats .....	84	204	
09	Documents .....	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1,50 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ;  
celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)